



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Police provinciale de l'Ontario
Compte rendu après action consolidé



Sommet du G8 de 2010 à Muskoka

Sommet du G20 de 2010 à Toronto

TABLE DES MATIÈRES

Approbation.....	3
Introduction et aperçu	4
Recommandations	17
Liste d'acronymes et d'abréviations	57
Conclusion.....	60

APPROBATION

Police provinciale de l'Ontario – Compte rendu après action consolidé –
Sommet du G8 de 2010 et Sommet du G20 de 2010.

Compte rendu après action présenté par :

Insp. adj. Andrew TAYLOR
Responsable de la Section de
la planification pour le G8 et le G20
Police provinciale de l'Ontario

30 novembre 2011

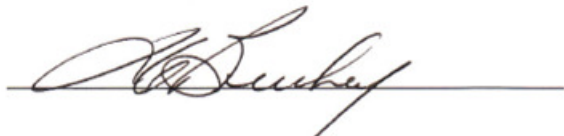
Approbation du compte rendu après action :



30 nov 11

Date

Surintendant en chef R.M. BRUCE
Commandant
Bureau du soutien régional
Police provinciale de l'Ontario



01 Dec 11

Date

Sous-commissaire Larry BEECHEY
Commandant provincial
Comité directeur de la sécurité pour le G8 et le G20
Police provinciale de l'Ontario

INTRODUCTION ET APERÇU

C'est en juin 2010 qu'a eu lieu la mise en œuvre réussie des opérations de sécurité entourant la tenue du Sommet du G8 à Muskoka et du Sommet du G20 à Toronto, aboutissement de près de deux années de préparatifs.

Ces deux sommets, qui se sont succédé dans la même fin de semaine, ont nécessité la plus vaste opération policière de l'histoire canadienne. La mise en place de mesures garantissant la sécurité des personnes jouissant d'une protection internationale, ainsi que du public, a appelé la mobilisation de près de 21 000 agentes et agents de police et de sécurité provenant d'un bout à l'autre du pays, du jamais vu au Canada.

La planification de ces événements a donné lieu à une intégration poussée de plusieurs organismes de sécurité et de soutien, y compris la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Toronto, la Police régionale de Peel et les Forces canadiennes.

Ces sommets ont apporté la preuve de la remarquable capacité qu'ont les services de police et les organismes de sécurité du Canada de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

PLANIFICATION

La planification du Sommet du G8 de 2010 s'est amorcée en juillet 2008, peu après l'annonce officielle par le premier ministre de sa tenue au Canada. Sa portée s'est considérablement accrue dès que le premier ministre a fait savoir, en septembre 2009, que le Canada accueillerait aussi, dans la foulée, les responsables du G20.

La planification s'est déroulée en deux étapes : la planification stratégique (conceptuelle) et la planification opérationnelle. Au stade de la planification stratégique, la Police provinciale de l'Ontario a contribué à la mise au point du concept des opérations global pour l'Unité de la sécurité intégrée (USI), de même que des plans conceptuels détaillés pour chacune des unités fonctionnelles.

Les plans conceptuels, fondés pour l'essentiel sur des données hypothétiques, prévoyaient les rôles et les responsabilités des divers intervenants, de même que les besoins en ressources humaines et en soutien logistique de chaque unité de la Police provinciale. Ils ont par la suite non seulement servi de point de départ à l'élaboration des plans opérationnels des différentes unités, mais ils ont été amplement mis à contribution dans l'établissement des projections budgétaires et la planification logistique.

Les plans conceptuels des unités ont été soumis à un examen détaillé, afin de vérifier qu'ils étaient bien :

- harmonisés et interopérables, tant à l'interne qu'à l'externe;
- compatibles avec l'objectif global de la mission de l'USI;
- cohérents en regard des hypothèses et menaces courantes;
- réalisables moyennant les ressources disponibles.

Structure organisationnelle de la Police provinciale pour les sommets du G8 et G20

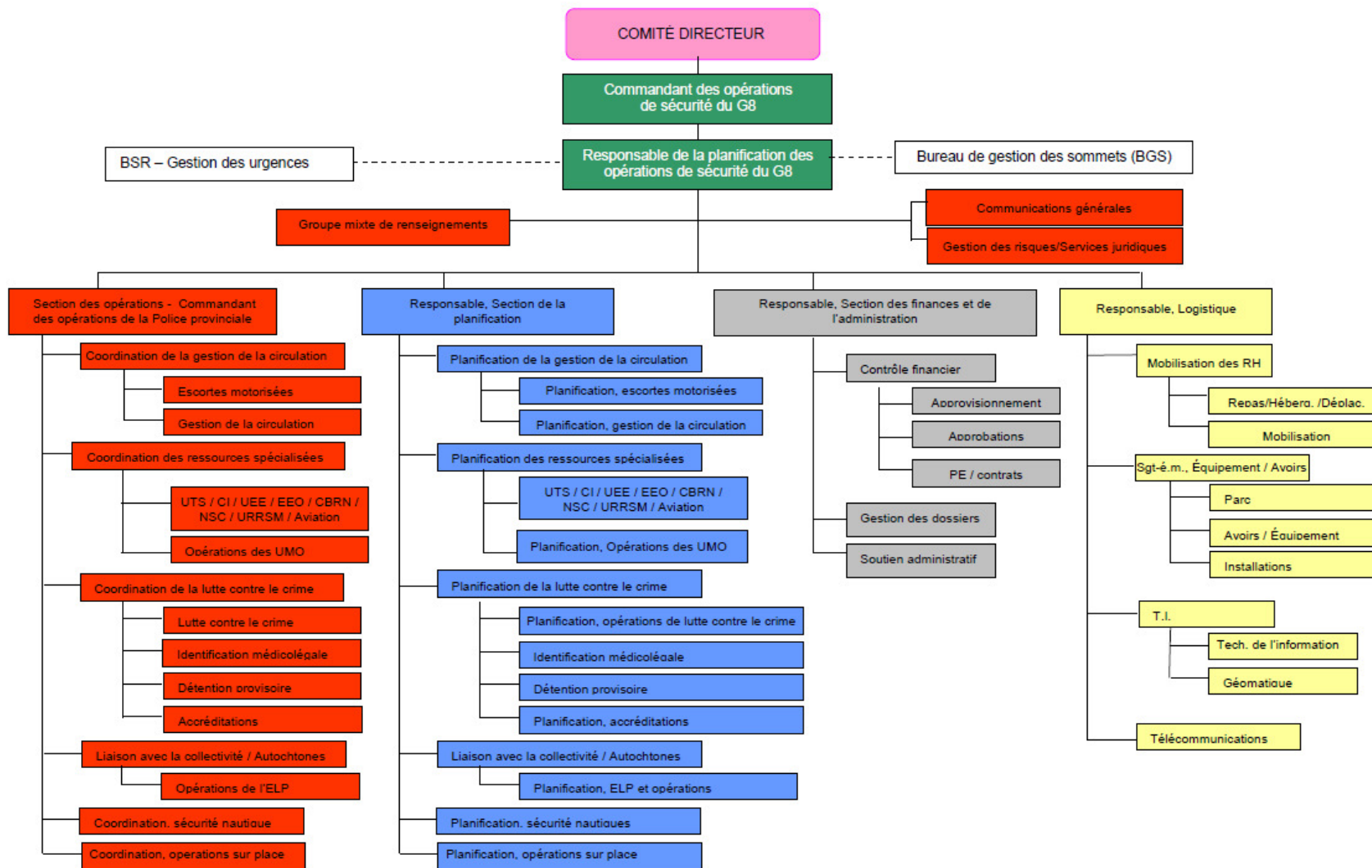


Figure 2.1

Les unités de la Police provinciale sont passées de la phase « conceptuelle » à la phase « opérationnelle » de leur planification en septembre 2009. Deux groupes mixtes de planification opérationnelle (GMPO) ont alors été mis sur pied; l'un pour le Sommet du G8 (GMPO de Muskoka) et l'autre pour le Sommet du G20 (GCPO de la RGT). La Police provinciale a assumé un rôle de leadership à l'égard du GMPO de Muskoka et un rôle de participant à l'égard du GMPO de la RGT.

De janvier à mai 2010, le GMPO de Muskoka a tenu une série de séances intensives avec chacune des unités fonctionnelles de l'USI, les responsables de la planification de celles-ci lui ayant à ces occasions présenté le plan opérationnel établi jusque-là par leur unité. Ces séances ont permis de repérer, d'évaluer et d'éliminer au fur et à mesure les problèmes et lacunes que pouvaient présenter ces plans opérationnels.

OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ DU SOMMET DU G8

Vu la topographie de l'endroit retenu pour le Sommet du G8, l'hôtel Deerhurst Resort, l'efficacité des mesures de sécurité a exigé l'imposition d'un vaste périmètre de sécurité, incluant les collines qui entourent ce qui est d'ordinaire un lieu de villégiature.

Le tracé de ce périmètre reflétait des cercles concentriques de sécurité croissante autour de l'emplacement du Sommet. L'intégrité du plus petit cercle, autrement dit de la « zone d'accès contrôlé » (ZAC) était placée sous la responsabilité de la GRC, qui a déployé ses membres de façon stratégique à l'intérieur et autour du périmètre de la ZAC pour y patrouiller et réagir à toute incursion. La ZAC était dotée de plusieurs points d'accès spécifiques pour faciliter la vérification des véhicules et piétons pénétrant sur les lieux. L'entrée dans la ZAC était réservée aux personnes accréditées, qui devaient se soumettre au passage d'un magnétomètre sur leur corps, à la fouille manuelle de leurs sacs et autre matériel, et enfin à un contrôle anti-explosifs de tous les véhicules.

L'intégrité du plus grand cercle, ou périmètre extérieur, englobant la « zone d'interdiction » (ZI), était la responsabilité de la Police provinciale. La ZI recouvrait une zone d'environ quatorze kilomètres carrés, comptant près de 1 000 résidents, entrecoupée d'un lac et d'un canal. Les deux plans d'eau ont fait office de barrière de sécurité naturelle au sud de l'emplacement du Sommet, tandis qu'une colline offrait une visibilité directe et non obstruée de la voie d'approche de ce côté de la ZI sur une distance pouvant aller jusqu'à 800 mètres.

Le flanc nord de la ZI était protégé par une simple clôture, spécialement assemblée et érigée à cette fin. Ce côté de la ZI était traversé par l'autoroute 60, une grande artère est-ouest réservée à la circulation de véhicules autorisés pendant la durée des opérations de sécurité du Sommet. La Police provinciale avait réparti ses membres à des points stratégiques tout

le long du périmètre de la ZI. Des postes de vérification ont été aménagés à chaque point d'entrée. La ZI a été patrouillée de diverses façons, notamment à pied et moyennant des véhicules tout terrain comme des voitures de police. L'accès à la ZI était limité aux particuliers accrédités, résidents compris, mais aucune fouille sur les personnes ou dans les véhicules, au-delà d'une inspection visuelle, n'était effectuée.

Une « zone de surveillance » (ZS) a été définie autour de la ZI. Cette ZS était le champ d'activités d'alerte rapide et de détection précoce à l'égard de toute menace potentielle s'approchant de l'emplacement du Sommet. Au sein de la ZS, l'alerte rapide reposait à la fois sur des patrouilles et un système de surveillance technique. Piétons et véhicules pouvaient librement accéder à la ZS.

En complément de la ZI, la Police provinciale a également mis sur pied des opérations de sécurité dans la ville de Huntsville, où elle a établi son centre des opérations et désigné une zone de libre expression. À Huntsville, les opérations de sécurité portaient principalement sur la gestion de la circulation, de même que sur la sécurité du public.

G8 - Unités opérationnelles de la Police provinciale

Opérations sur les lieux en uniforme

Les opérations sur les lieux en uniforme représentaient la composante majeure des opérations de sécurité du Sommet du G8. Elles ont été le fait de quelque 1 200 membres en uniforme de la Police provinciale, chargés de la sécurité et des interventions au sein de la ZI, de la ZS et de la ville de Huntsville. Pour délimiter la portée du commandement, les opérations sur les lieux ont été réparties en quatre secteurs opérationnels : les secteurs 1 à 3 étaient situés dans la ZI et le secteur 4 à Huntsville. Chacun de ces secteurs, qui bénéficiaient d'affectations distinctes de ressources humaines et logistiques, relevait du commandement direct d'un commandant des opérations sur le lieu de l'incident de niveau 1 de la Police provinciale (commandant de secteur).

Les opérations sur les lieux incluaient ce qui suit :

- des postes de vérification statiques sur toutes les voies d'entrée et de sortie de la ZI, de même qu'à d'autres endroits stratégiques dans les divers secteurs;
- une protection statique à l'endroit de certaines infrastructures essentielles prédéterminées, dont des tours de télécommunications;
- des patrouilles mobiles à l'aide de voitures identifiées, de véhicules tout terrain et de policiers à bicyclette comme à pied;
- des équipes d'intervention rapide (EIR) formées de membres en uniforme à grande mobilité;

- des postes de sécurité statiques à intervalles prédéterminés sur l'intégralité du périmètre de sécurité, y compris le long de la clôture et des bords de l'eau;
- des patrouilles dans la ZS.

Opérations de sécurité nautiques

Les opérations de sécurité nautiques ont entraîné l'interdiction d'accéder au lac Peninsula et au canal, en raison de leur proximité de l'emplacement du Sommet. Cette interdiction a valu à la Police provinciale d'effectuer des patrouilles nautiques sur ces plans d'eau.

Les opérations de sécurité nautiques incluaient à la fois une surveillance statique et des patrouilles mobiles en bateau.

Une plate-forme de commandement et de contrôle commune pour les corps policiers et les forces armées a été érigée sur le lac Peninsula.

Ressources spécialisées sur le terrain

La Police provinciale a déployé d'importantes ressources spécialisées sur le terrain (RST) au Sommet du G8, dont les spécialités sont le maintien de l'ordre public, l'élimination des explosifs, l'intervention tactique, la négociation en situation de crise, les services de chiens policiers, la réponse aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives (CBRNE), l'intervention en cas d'urgence, l'enlèvement des obstacles, la recherche et la récupération sous-marines, les Services tactiques d'aide médicale d'urgence et les services de soutien aérien.

Le déploiement stratégique des RST dans le théâtre d'opérations du G8 a été organisé à l'avance, de manière à garantir leur capacité à exécuter leur mission dès le début du Sommet.

Les opérations de maintien de l'ordre public durant le Sommet du G8 relevaient de la Police provinciale, aidée de la GRC, de la Police régionale de Sudbury et de la Police régionale de York. Les unités du maintien de l'ordre public étaient réparties en plusieurs équipes judicieusement disséminées dans le théâtre d'opérations du Sommet, prêtes à intervenir. La GRC avait par ailleurs elle aussi placé des ressources consacrées au maintien de l'ordre public (troupes tactiques) et à l'enlèvement des obstacles au sein de la zone d'accès contrôlé.

Gestion de la circulation / Escortes de protection motorisées

D'importantes ressources de la Police provinciale ont été mises à contribution pour gérer la circulation et fournir des escortes de protection motorisées dans le cadre du Sommet du G8.

Les principales fonctions de gestion de la circulation ainsi assurées étaient les suivantes :

- des agentes et agents de la sécurité routière stationnés à différents carrefours de Huntsville et ailleurs dans la région de Muskoka pour diriger et dévier la circulation selon les besoins;
- des patrouilles sur les autoroutes 11, 400, 60, 35 et 17, chargées d'observer les véhicules circulant en direction du Sommet, de remédier aux problèmes de circulation et d'établir les barrages routiers requis, selon le cas, pour permettre le passage des escortes de protection motorisées et le mouvement ordonné des véhicules;
- la constitution d'escortes de protection incluant des motocyclettes et des véhicules de tête.

Groupe des relations communautaires (GReC)

Le Groupe des relations communautaires (GReC), opérationnel dès le début de la planification du G8, a vu son effectif s'accroître considérablement une fois le Sommet en cours. Le GReC était divisé en plusieurs équipes opérationnelles qui ont travaillé 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pendant la durée du Sommet. Son rôle était d'assurer la liaison sur le terrain avec les membres de la collectivité et les activistes, de même que de rendre compte de ses activités et des problèmes auxquels il était confronté, le cas échéant, par l'entremise d'un coordonnateur détaché au Centre de commandement de zone de Muskoka.

Lutte contre le crime

La Police provinciale, qui avait compétence sur les lieux, était responsable de toutes les facettes de la lutte contre le crime pour le Sommet du G8. L'équipe de lutte contre le crime était divisée en plusieurs unités fonctionnelles, telles que décrites ci-après :

Enquêtes criminelles

Au stade de la planification, la Police provinciale s'est dotée d'une équipe composée de cinq membres chargés d'enquêter de façon proactive sur d'éventuelles activités criminelles. Cette équipe a mené des enquêtes et préparé les causes en vue d'une poursuite en se fondant sur des preuves donnant matière à procès réunies par le Groupe mixte de renseignements (GMR).

Pendant la durée du Sommet du G8, des équipes réactives ont de plus été constituées, dont le rôle consistait à mener, dans le théâtre des opérations, des enquêtes criminelles sur des activités directement liées au Sommet.

Détention et transport des détenus

La Police provinciale a mis en place un centre de détention provisoire (CDP) dans la ville de Huntsville, et ce dans un entrepôt désaffecté du gouvernement de l'Ontario.

Ce centre comportait des cellules de détention provisoire, un comptoir de mise en détention, du matériel de prise de photographies signalétiques et d'empreintes digitales, des installations de vidéoconférence pour les audiences de renvoi, et enfin, un dispositif de gestion des biens saisis et des éléments de preuve recueillis.

Une unité de transport des détenus (UTD) dotée de membres et de véhicules mis à sa seule disposition se tenait prête à transférer les personnes sous garde du CDP vers le tribunal principal compétent.

Cette unité était aussi chargée de fournir des services de sécurité en uniforme à l'établissement de Bracebridge désigné comme tribunal principal compétent.

Identification médico-légale

Les fonctions du personnel des services d'identification médico-légale (SIM) étaient les suivantes :

- déplacement sur toute scène de crime des agentes et agents des SIM (équipe de collecte des éléments de preuve);
- enregistrement sur vidéo par les agentes et agents de la police technique (APTech) des manifestations APTech et gestion des dossiers par le personnel civil de l'Unité du soutien en matière d'identification médico-légale (USIM);
- catalogage électronique des vidéos aux fins de collecte de renseignements et d'enquête à l'appui des activités de l'équipe de lutte contre le crime;
- photographie des détenus sur le terrain par les APTech à l'appui des activités de l'équipe de transfert (ET);
- consigner et garder en lieu sûr les éléments de preuve confisqués aux personnes amenées au centre de détention des prisonniers;
- maintenir le système Niche de photos numériques d'identité judiciaire.

Équipes de transfert

Plusieurs équipes de transfert (ET) étaient réparties de façon stratégique dans tout le théâtre des opérations du Sommet du G8. Ces équipes étaient composées d'agentes et d'agents détectives, de même que d'agentes et d'agents de la police technique (APTech).

Leur rôle consistait à :

- recevoir les prisonniers des mains de l'agente ou agent ayant procédé à leur arrestation sur les lieux, produire des rapports d'arrestation à l'aide de formulaires en liasse, et photographier chaque personne accusée en compagnie de l'agente ou de l'agent qui l'a arrêtée;
- veiller au respect des exigences de la loi en rapport avec le droit à l'assistance d'un avocat et des avertissements relatifs au droit de se taire;
- recueillir immédiatement tout élément de preuve, déclaration et notes de l'agente ou de l'agent de police pouvant servir à la poursuite.

Les équipes de transfert des détenus avaient pour responsabilité de prendre en charge les personnes arrêtées par l'ensemble des organismes assurant la sécurité du Sommet du G8, y compris la GRC et les FC.

OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ DU SOMMET DU G20

La Police provinciale a essentiellement prêté main-forte aux opérations de sécurité du Sommet du G20, sauf sur les autoroutes de la série 400. Compte tenu de ses engagements vis-à-vis de la sécurité du Sommet du G8, il lui a été impossible de consacrer d'entrée de jeu des ressources importantes au Sommet du G20.

Redéploiement du G8 au G20

Les opérations de renseignements courantes donnaient à penser que la ville de Toronto serait la scène de manifestations d'une envergure bien supérieure à celles qui auraient lieu dans la région de Huntsville / Muskoka. On s'attendait donc à un redéploiement des unités du maintien de l'ordre public (UMOP).

Le 26 juin, face à la dérive violente des manifestations à Toronto, les UMOP ont effectivement été redéployées dans le théâtre des opérations du Sommet du G20. De plus, la Police provinciale a affecté des équipes des Services tactiques d'aide médicale d'urgence (STAMU) et des équipes d'enlèvement des obstacles (EEO) à l'appui des opérations des UMOP. Les unités de la Police provinciale chargées d'intervenir directement en cas d'atteintes à l'ordre public (UMOP, STAMU, EEO) étaient sous le commandement et le contrôle du Service de police de Toronto, par l'intermédiaire du centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur (CCOIM).

Au début de la soirée du 26 juin, le Service de police de Toronto (SPT) a redistribué la majorité de ses membres en uniforme de la zone d'interdiction du G20 à travers le reste de la ville de Toronto pour y renforcer le maintien de l'ordre public face à l'escalade continue de la violence et du vandalisme

associés au Sommet du G20. Par la suite, la Police provinciale a été invitée à transférer des policiers en uniforme du Sommet du G8 à celui du G20 pour maintenir l'intégrité de la zone d'interdiction du G20. La première vague de policiers ainsi réorganisés est arrivée sur le champ, dans la soirée du samedi 26 juin, la seconde le lendemain, dans la matinée du dimanche 27 juin.

Les deux commandants des opérations de sécurité du Sommet du G8 les plus hauts gradés de la Police provinciale ont été réaffectés du Centre de commandement de zone de Muskoka au Centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur (CCOIM) de Toronto, pour y agir comme liaisons. Des unités de soutien additionnelles ont été déployées, y compris pour les services de communications et de logistique.

COMMANDEMENT ET CONTRÔLE

La Police provinciale a eu recours à une structure détaillée de commandement et contrôle (C2) pour les opérations de sécurité des sommets du G8 et G20. Elle a affecté environ 140 personnes aux différents centres de commandement pour y exécuter des fonctions de commandement, de coordination et de soutien.

Le commandement et contrôle a été conçu de manière multidimensionnelle, selon les principes du Système ontarien de gestion des incidents, incluant un commandement stratégique, un commandement opérationnel et un commandement tactique.

Commandement stratégique

Comité directeur

Le comité directeur du G8 / G20, formé de représentants de haut niveau de chacun des principaux organismes chargés de la sécurité des sommets, se situait au sein de l'Unité de la sécurité intégrée, indépendant et à l'écart du Centre de commandement unifié (CCU). Il entretient un rapport hiérarchique direct et continu avec le commandant du CCU.

Centre de commandement unifié (CCU)

Le niveau supérieur du commandement stratégique émanait du Centre de commandement unifié (CCU) situé dans l'Unité de la sécurité intégrée. Les principaux organismes de sécurité ont adopté un système modifié de commandement unifié : alors même que chacun d'eux contribuait à un commandement unifié par l'entremise du CCU, tous ont convenu dès le départ que le commandant du CCU de la GRC serait l'autorité suprême en termes de commandement stratégique.

Le CCU a veillé à la coordination stratégique des activités liées à la sécurité des sommets du G8 et G20; tout mouvement d'actifs entre les deux théâtres d'opérations était soumis à son approbation.

Le CCU relevait aussi bien du gouvernement fédéral (par l'entremise du Centre des opérations du gouvernement) que du gouvernement provincial (rendant des comptes au Centre provincial des opérations d'urgence par l'intermédiaire du centre des opérations d'urgence (CEU) du GQG de la Police provinciale).

Une sous-composante a été ajoutée au CCU, à savoir un centre des opérations relatives aux services de protection (COSP) directement responsable de la coordination des déplacements des escortes de protection motorisées.

Enfin, le CCU s'est accru d'une autre sous-composante, soit un centre de coordination des opérations de sécurité aérienne (CCOSA) directement chargé, lui, de coordonner lesdites opérations.

Centre des opérations d'urgence du GQG de la Police provinciale

Le COU du GQG s'est occupé de la coordination stratégique des actifs de la Police provinciale et des opérations liées aux événements et incidents majeurs survenus à l'extérieur des théâtres des opérations du G8 et du G20.

Le COU du GQG relevait directement du gouvernement provincial, auquel il rendait des comptes par l'entremise du COU provincial, du COU du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) et enfin du responsable de la liaison avec les sous-ministres.

Commandement opérationnel

Centre de commandement de zone de Muskoka (CCZ-M)

The CCZ-M était le principal centre de commandement opérationnel de la Police provinciale pour les opérations de sécurité du Sommet du G8. Il a utilisé une structure de commandement véritablement unifiée, incluant les trois principaux organismes responsables des opérations de sécurité du G8, la GRC, la Police provinciale et les FC.

Le CCZ-M comportait des responsables du commandement / de la coordination pour chacune des grandes unités fonctionnelles qui relevaient du commandant des opérations de la Police provinciale.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Transports et le commissaire des incendies de l'Ontario avaient détaché des agentes et agents de liaison au CCZ-M en vue de coordonner leurs activités avec les opérations de sécurité.

Centre de commandement de zone du grand Toronto (CCZ-GT)

Le CCZ-GT était le principal centre de commandement opérationnel de la Police provinciale pour les opérations de sécurité du Sommet du G20. Il a lui aussi utilisé une structure de commandement véritablement unifiée, incluant pour sa part les cinq principaux organismes responsables des opérations de sécurité du Sommet du G20, à savoir la GRC, la Police provinciale, le Service de police de Toronto, la Police régionale de Peel et les Forces canadiennes.

Centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur (CCOIM) du SPT

Le Service de police de Toronto (SPT) s'est servi de son CCOIM comme principal centre de commandement des opérations dans la ville de Toronto. Le CCOIM a assuré le commandement et le contrôle opérationnel pour toutes les questions relatives au Sommet du G20 qui touchaient exclusivement le SPT. Situé à Toronto même, il était dirigé par un commandant des opérations sur le lieu de l'incident du SPT. Le CCOIM relevait du CCZ-GT. Les commandants tactiques et les commandants sur le lieu de l'incident de la SPT relevaient directement du CCOIM.

Commandement tactique

Commandement de secteur de la Police provinciale

Afin de délimiter adéquatement la portée des divers commandements au sein du théâtre des opérations du Sommet du G8, la Police provinciale a divisé sa sphère de responsabilité en plusieurs secteurs opérationnels, chacun ensuite placé sous le commandement d'un commandant de secteur différent.

Ces commandants, qui relevaient directement du CCZ-M, étaient responsables du commandement tactique direct des opérations dans leurs secteurs respectifs.

Chaque secteur disposait individuellement d'un poste de commandement et d'une aire de breffage, de même que de ressources humaines et matérielles distinctes.

Plate-forme de commandement mixte sur l'eau

La GRC et la Police provinciale se sont dotées d'une plate-forme de commandement mixte sur l'eau. Les responsables de cette plate-forme ont gardé un contact direct avec le CCZ-M, ce qui a garanti la coordination des opérations des multiples organismes assurant divers aspects de la sécurité nautique.

Structure de commandement et contrôle opérationnels de l'Unité de la sécurité intégrée (USI)

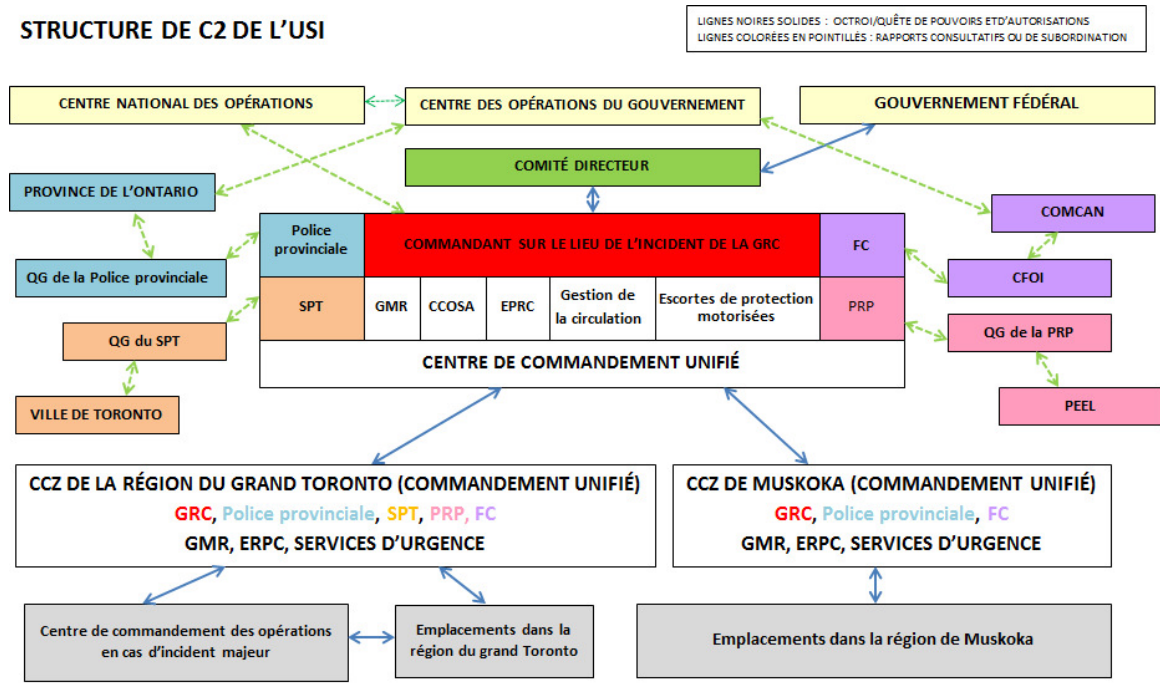


Figure 5.1

Structure de commandement opérationnel de la Police provinciale

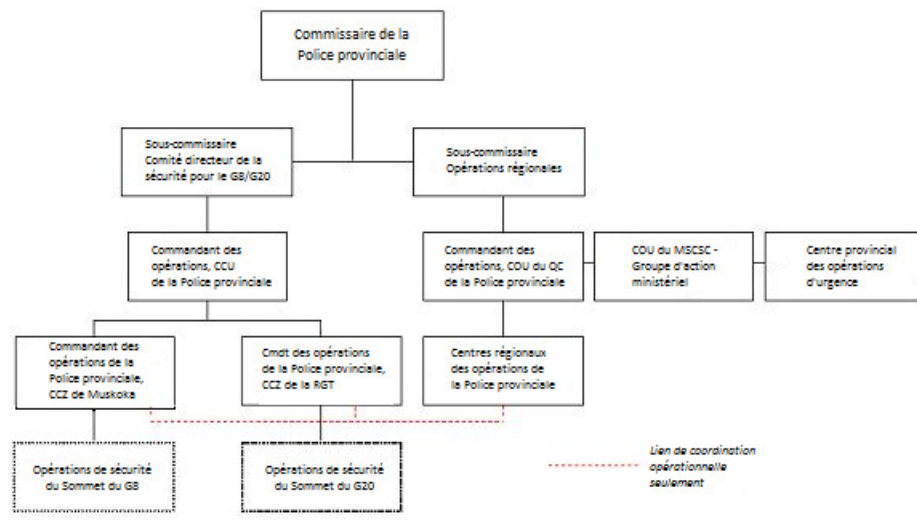


Figure 5.2

Structure de commandement de la Police provinciale
- Centre de commandement de zone de Muskoka

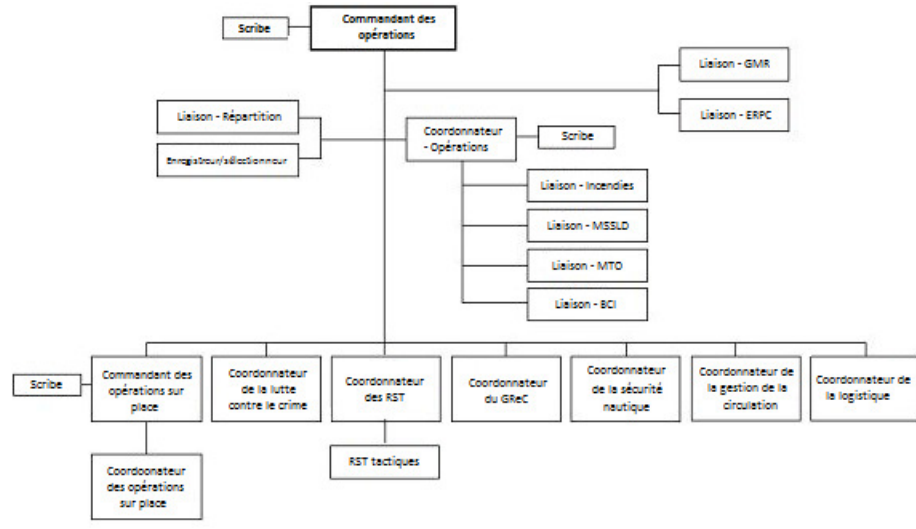


Figure 5.3

Structure de commandement de la Police provinciale
- Centre de commandement de zone du grand Toronto

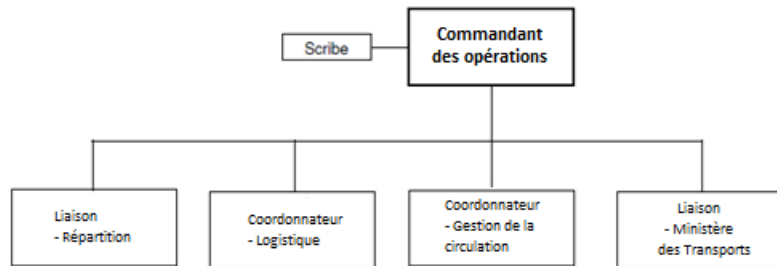


Figure 5.4

RECOMMANDATIONS

PLANIFICATION - RECOMMANDATIONS

- 1. Établir des groupes mixtes de planification opérationnelle (GMPO) à la fin de l'étape de planification conceptuelle / stratégique. Les GMPO devraient inclure tous les responsables de la planification des opérations et de la logistique.**

Le concept des GMPO s'est avéré très efficace. Il a assuré l'harmonisation et l'interopérabilité des plans des divers organismes et favorisé la coopération entre ces derniers. La contribution des participants appropriés est indispensable à l'efficacité optimale des GMPO. Les responsables de la planification qui ont un intérêt direct dans un plan opérationnel à l'examen (quel que soit leur secteur fonctionnel) doivent participer aux séances intensives d'examen de ce plan, afin de garantir son harmonisation avec les plans touchant les autres disciplines et fonctions.

- 2. Établir un groupe des relations communautaires (GReC) dès les premiers stades de la planification.**

La Police provinciale a mis sur pied un groupe des relations communautaires (GReC) pour le Sommet du G8 calqué sur son modèle existant d'Équipe provinciale de liaison. Le GReC avait pour mandat de mettre en place et de cultiver des voies de communication ouvertes et transparentes avec la collectivité, les résidents, les entreprises, les activistes et autres intervenants sur lesquels les opérations de sécurité du Sommet du G8 étaient susceptibles d'avoir une incidence.

Les deux principaux rôles du GReC étaient les suivants :

Liaison avec la collectivité

Le travail du GReC a amplement porté fruit à toutes les étapes des activités liées au Sommet du G8 (planification, opérations et démobilisation), ce sur quoi on n'insistera jamais assez. L'un des engagements clés de la Police provinciale était de réduire dans la mesure du possible l'incidence des opérations de sécurité du Sommet sur les collectivités locales. Les réactions du grand public à cet égard témoignent pour l'essentiel d'un sentiment d'acceptation en toute connaissance de cause.

Les membres du GReC se sont vite fait connaître dans la collectivité. Leur présence et leurs interactions avec le public ont pour ainsi dire créé une fenêtre ouverte entre l'USI et la collectivité, et ce à tous les niveaux. Le GReC a souvent été le premier informé des préoccupations de la collectivité : il a toujours réagi rapidement pour y faire face, et notamment pour contrer d'éventuelles rumeurs.

Liaison avec les activistes

Le Groupe des relations communautaires a commencé à établir des relations avec la communauté des activistes vers le milieu de l'étape de planification. Son objectif était d'établir des communications ouvertes et transparentes avec les

activistes et de leur faire savoir ce à quoi la police s'attendait en ce qui avait trait aux manifestations durant le Sommet. Le GReC a fourni aux unités opérationnelles de l'USI toute information pertinente dont il a eu connaissance concernant les intentions des groupes de protestataires. Ces activités de liaison se sont avérées d'une valeur inestimable durant le Sommet du G8 : les manifestants présents qui avaient eu des contacts avec le GReC à l'avance n'ont pas eu de démêlés avec la police et n'ont fait l'objet d'aucune arrestation.

Bon nombre de ces groupes de protestataires n'avaient jamais eu affaire avec la police et nous ont par la suite transmis des lettres de remerciement pour le professionnalisme dont nos membres ont fait preuve.

3. Calquer la planification et le déroulement des opérations liées à un événement majeur sur la structure du Système ontarien de gestion des incidents.

Voici quelques années, la Police provinciale a adopté le Système ontarien de gestion des incidents (SOGI), dont elle s'est déjà servi pour planifier et gérer ses opérations dans le cadre de plusieurs événements majeurs. Pour le Sommet du G8, la Police provinciale a fondé ses activités de planification et de gestion des opérations sur les principes du SOGI concernant le commandement, les opérations, la logistique, la planification, les finances et l'administration, les communications et les renseignements.

L'utilisation du SOGI a clairement défini les liens de subordination et d'autorité de la Police provinciale au sein de l'USI. Tant au stade de la planification que durant le déroulement des opérations, le SOGI a confirmé la congruence de la portée de commandement de la Police provinciale.

4. Aborder le rapport entre la gestion de la sécurité et celle des répercussions dès le début de la planification.

En l'occurrence, la gestion de la sécurité et la gestion des répercussions ont été délimitées bien clairement dès le départ. Aussi importante que puisse être la gestion des répercussions, le gouvernement provincial avait admis d'emblée que les sommets du G8 et G20 étaient des événements à l'égard desquels la sécurité était d'une importance primordiale.

De par son rôle au sein de l'Unité de la sécurité intégrée (USI) du Sommet du G8, la Police provinciale s'est vu confier la responsabilité de la planification, de la préparation et du déroulement des opérations de sécurité du Sommet du G8 à l'échelle de la province. La planification de la gestion des répercussions et la coordination de cette gestion avec les activités des autres ministères ontariens ont été confiées à Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO).

Les ministères agissant concrètement en renfort des opérations de sécurité (MTO, MSSLD et MPG) rendaient compte de leurs actions de deux façons : d'une part, par l'entremise de la Police provinciale en ce qui avait trait aux plans directement requis à l'appui des opérations de sécurité liées aux sommets, et, d'autre part, par l'entremise du GSUO en ce qui avait trait aux plans requis à l'appui de la gestion des répercussions et de la continuité des activités du gouvernement.

Malgré la nette délimitation de leurs champs d'action, ces deux piliers travaillaient en étroite collaboration. Les responsables de la planification de la Police provinciale et ceux du GSUO se sont régulièrement réunis pour passer en revue d'éventuels problèmes, en discuter et se tenir au courant de leurs activités de planification respectives.

5. Repérer, dès le début de la planification, les ministères et autres organismes dont la participation aux opérations de sécurité sera requise et s'assurer de cette participation. S'il y a lieu, envisager d'intégrer des liaisons avec ces organismes dans le groupe de planification de l'Unité de la sécurité intégrée. Veiller à ce que les responsables de ces organismes concourent pleinement aux activités du GMPO.

La Police provinciale et l'USI ont, dès le début de la planification des opérations de sécurité du Sommet du G8, forgé des partenariats avec les ministères et autres organismes ontariens clés dont le soutien était indispensable au bon déroulement de ces opérations. Ces organismes étaient les suivants :

i. Bureau du commissaire des incendies (BCI)

Le BCI était responsable de la planification et de l'exécution des interventions liées aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives (CBRNE), y compris les activités de décontamination, au sein du théâtre des opérations du Sommet du G8, de même que des interventions en cas d'incendie au sein des périmètres de sécurité (ZAC et ZI).

Le BCI a travaillé en étroite collaboration avec tous les partenaires de l'USI, en vue d'assurer la coordination des activités de planification relatives touchant les interventions liées aux éventuelles menaces CBRNE visant le G8.

Le BCI a par ailleurs été responsable de l'élaboration d'un protocole d'entente (PE) avec les services de pompiers de l'Ontario aux fins des opérations de sécurité du Sommet du G8.

Vers la fin de la planification des opérations de sécurité, vu l'ampleur croissante de sa participation à cette planification, le BCI s'est en fait trouvé intégré à la section de planification opérationnelle de la Police provinciale et s'est acquitté de ses fonctions à partir du bâtiment principal qui hébergeait l'USI.

L'intégration du BCI dans l'USI s'est avérée de la plus grande utilité pour le déroulement global des opérations. S'il est vrai que son travail était principalement axé sur la planification des interventions liées aux éventuelles menaces CBRNE, son savoir s'est avéré inestimable en regard de questions touchant le Code de prévention des incendies, l'équipement de protection individuel (EPI) et les matières dangereuses (HAZMAT).

Durant la phase opérationnelle, le BCI était représenté aussi bien au sein du Centre de commandement unifié qu'au sein du Centre de commandement de zone de Muskoka.

La participation du BCI à la planification des opérations de sécurité, et à terme, l'intégration de ce bureau à l'USI, devraient être considérées comme une pratique exemplaire pour les besoins des événements majeurs à venir.

ii. Ministère des Transports de l'Ontario (MTO)

Le MTO a joué un rôle important dans la planification et l'exécution des opérations de sécurité des sommets du G8 et G20. Sa participation a pris une toute autre envergure avec l'ajout du Sommet du G20 à celui du G8, en raison de l'incidence que l'enchaînement de ces deux sommets a eu sur la circulation dans la région du grand Toronto.

L'atténuation de l'incidence des sommets sur la circulation à l'intérieur et entre les théâtres des opérations était l'un des objectifs clés que s'était fixé l'USI. Le MTO a chargé une personne responsable de la planification de s'atteler à la tâche d'atteindre cet objectif, en étroite collaboration avec l'équipe de gestion de la circulation de la Police provinciale.

Les fonctions de planification et d'exécution des opérations assurées par le MTO étaient les suivantes :

- évaluation, de concert avec l'Équipe de gestion de la circulation de la Police provinciale, de l'incidence des Sommets du G8 et du G20 sur la circulation, et repérage des voies de déviation possibles;
- placement et entretien des panneaux à message variable mobiles (PMVM) sur les principales autoroutes et sur les routes empruntées par les escortes de protection motorisées;
- prise de règlements en application du *Code de la route* de l'Ontario créant des zones d'interdiction de stationner le long de la route 60 à proximité de l'emplacement du Sommet;
- aide à l'énoncé du cahier des charges et du protocole d'entente (PE) relatifs à l'érection de la clôture de sécurité le long de la route 60 délimitant la zone de sécurité;
- composition, de concert avec l'Équipe des relations publiques et des communications, des messages à l'intention des particuliers et des organismes de transport circulant sur les routes touchées par les opérations de sécurité des sommets;
- résolution des problèmes que pouvaient poser les chantiers de construction routière en rapport avec les opérations de sécurité des Sommets du G8 et du G20;
- intervention d'urgence et fourniture d'équipement lourd pour l'enlèvement rapide d'obstacles et de débris sur les routes;
- assistance lors du barrage de routes à la circulation.

Sans être directement intégrées à l'USI, des personnes agissant comme agents de liaison avec le MTO ont été affectées aux deux centres de commandement de zone pendant la durée des opérations.

Malgré les réunions régulières entre les membres de l'USI et les responsables de la planification du MTO, quantité de questions ont dû être réglées par téléphone ou téléconférence. Il aurait été utile qu'un responsable de la planification du MTO fasse partie intégrante de l'Équipe de gestion de la circulation de l'USI, surtout aux derniers stades de la planification. Il serait bon de prévoir pareille intégration lors de futurs événements.

iii. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD)

Santé Canada a retenu les services du MSSLD, à contrat, pour la prestation, sur place, de services de soutien médicaux à l'ensemble des personnes jouissant d'une protection internationale. Le MSSLD a par ailleurs fourni une assistance médicale à l'ensemble des forces de l'ordre au sein du périmètre de sécurité.

Vu l'ampleur de sa participation aux opérations de sécurité du G8 et du G20, le MSSLD a mis sur pied une équipe de planification à temps plein dès le début de leur planification.

Les fonctions de planification et d'exécution des opérations assurées par le MSSLD étaient les suivantes :

- établir et doter des cliniques médicales temporaires aux emplacements des Sommets, à l'aéroport principal et dans les zones de sécurité;
- assurer des services médicaux d'urgence (SMU) dans l'ensemble des théâtres des opérations;
- appuyer les interventions liées aux menaces CBRNE et aux activités de décontamination;
- assurer une coordination avec les fournisseurs de soins de santé locaux, de sorte à garantir la continuité des soins amorcés dans les théâtres des opérations, le cas échéant.

Le MSSLD a adopté un nouveau modèle de processus de planification pour les besoins des Sommets du G8 et du G20, et ce à l'issue d'une série d'ateliers avec des personnes et groupes intéressés. Ces ateliers donnaient lieu à une présentation des plans établis, suivie d'une discussion des divers scénarios envisageables; bon nombre des scénarios passés en revue lors de ces ateliers se sont trouvés concrétisés lors du déroulement des opérations.

Les responsables de la planification du MSSLD, bien qu'ils n'aient pas été intégrés à l'USI, ont eu d'excellentes relations de travail avec leurs homologues au sein de celle-ci dès le départ de la planification des opérations de sécurité du Sommet du G8. Ils ont participé à plusieurs séances de planification de l'USI et ils ont activement participé aux travaux du groupe mixte de planification opérationnelle de Muskoka.

Une fois les opérations en cours, le MSSLD avait une représentation au Centre de commandement de zone de Muskoka. Les SMU étaient présents aussi bien dans les zones de rassemblement de la Police provinciale que dans son Centre des opérations et son centre de détention provisoire.

Le MSSLD a effectué un sondage par Internet à la suite des événements en vue de jauger le degré de satisfaction des participants : les observations recueillies à cette occasion étaient extrêmement positives.

L'approche du MSSLD en termes de planification, et les liens qu'il a cultivés avec l'USI, devraient être considérés comme des pratiques exemplaires pour les besoins de futurs événements majeurs.

iv. Ministère du Procureur général (MPG)

Le MPG a été d'une aide inestimable à la Police provinciale, en particulier en matière de lutte contre le crime et de détention provisoire.

Les fonctions de planification et d'exécution des opérations assurées par le MPG étaient les suivantes :

- constitution d'un tribunal principal et secondaire, y compris pour la tenue de séances de libération sous caution et de négociations de plaidoyers relatives à des causes liées aux Sommets des G8 et G20;
- coordination de la présence d'avocates et d'avocats de service au centre de détention provisoire;
- coordination des services d'interprétation juridique;
- collaboration avec l'équipe de planification des opérations de lutte contre le crime en vue de convenir de processus cohérents (concernant les chefs d'accusation et les conditions de mise en liberté).

Par ailleurs, le MPG a joué un rôle clé pour ce qui était de collaborer avec les tribunaux de la province au report des audiences auxquelles devaient participer des membres de la Police provinciale susceptibles d'être affectés aux opérations de sécurité pour les sommets, contribuant ainsi à la disponibilité d'un plus grand nombre de policiers.

6. Voir à ce que chaque organisme se dote d'un système interne de gestion des dossiers qui réponde à ses propres exigences organisationnelles.

La Police provinciale a utilisé deux systèmes de gestion des dossiers dès le début de l'étape de planification.

Elle a tenu à jour un système interne, basé sur le SOGI, dans lequel elle a consigné toute la documentation en format électronique et imprimé. Une copie de tous les courriels d'importance a été adressée à un compte de courrier électronique général de la Police provinciale spécifiquement créé aux fins du Sommet du G8. Le droit d'accès au dossier électronique du G8, avec privilège de modification, était réservé à l'équipe de la Police provinciale responsable de la

gestion des activités liées au G8 et à la personne responsable de la gestion des dossiers de la Police provinciale.

De plus, la Police provinciale a contribué au module de planification du Système de gestion des événements (SGE) de la GRC. Les documents d'importance portant sur la planification ont été téléchargés dans ce système; d'autres, tels que des breffages internes et des communiqués, ont été conservés dans le seul système de la Police provinciale.

7. Élaborer un plan de concept des opérations distinct pour chaque unité lorsqu'un événement engendre une période de planification prolongée, surtout si les variables inconnues sont nombreuses. Prévoir à l'avance le moment du passage de la planification conceptuelle à la planification opérationnelle.

Les Sommets du G8 et du G20 ont nécessité l'élaboration à la fois de plans conceptuels des opérations et de plans opérationnels. D'ordinaire, la planification de la Police provinciale en anticipation d'événements majeurs ne donne pas lieu à la mise au point de plans conceptuels détaillés. En l'occurrence, cette approche a toutefois donné de très bons résultats.

La Police provinciale a contribué à l'élaboration du plan stratégique de conception des opérations (ConOps stratégique), dirigée par la GRC. Ce document énonçait la mission globale, l'approche des opérations de sécurité, les risques liés à ces opérations, de même que les rôles et responsabilités des organismes participant à leur exécution.

Au début de la planification des opérations liées au Sommet du G8, quantité de variables inconnues ont entravé l'élaboration de plans opérationnels traditionnels; la planification entreprise à ce stade reposait en grande partie sur des hypothèses.

Les impondérables n'ont cependant pas éliminé l'impératif de cerner les besoins opérationnels en ressources et de faire des projections budgétaires. C'est pourquoi chaque unité de la Police provinciale s'est dotée d'un plan conceptuel. Quoique d'une nature trop générale pour avoir pu servir de base aux opérations, ces plans contenaient néanmoins des détails sur le rôle et les responsabilités prévus pour les unités concernées, leurs liens avec d'autres organismes et la quantité de ressources à consacrer aux opérations de sécurité pour le Sommet, selon les hypothèses courantes. Essentiellement, les plans conceptuels décrivaient « la manière dont nous envisageons de mener les opérations », par comparaison aux plans opérationnels, qui établissent « la manière dont nous allons mener les opérations ».

La Section des finances et de l'administration comme la Section de la logistique ont beaucoup consulté les plans conceptuels pour la prévision de leurs besoins en ressources et pour leurs projections budgétaires.

Les plans conceptuels sont demeurés relativement souples jusqu'au moment, en octobre 2009, où ils ont été arrêtés et où la Police provinciale est passée à la planification usuelle des opérations.

Dans le cas présent, la délimitation de la planification conceptuelle et opérationnelle s'est avérée très efficace, compte tenu des délais impartis, des incertitudes et de l'obligation de préciser les ressources et le budget à prévoir.

Une planification conceptuelle aussi détaillée ne sera sans doute pas toujours requise, mais pour des événements d'une envergure comparable aux Sommets du G8 et du G20, il s'agirait d'y voir une pratique exemplaire.

8. Prévoir un processus de vérification des changements apportés au plan conceptuel des opérations après son approbation.

Les plans opérationnels établis pour un événement majeur évoluent inévitablement jusqu'à la dernière minute qui précède leur mise en œuvre. Chaque unité de la Police provinciale a élaboré son propre plan opérationnel, et tous ces plans individuels ont été incorporés dans le plan opérationnel global de la Police provinciale.

Les événements tels que le Sommet du G8, qui sont précédés d'une période de planification prolongée, donnent naissance à de nombreuses versions d'un même plan opérationnel. Il est donc de la plus haute importance de prévoir un processus de vérification de ces versions successives.

Durant la planification liée au Sommet du G8, les attributions du GMPO prévoyaient des dates de finalisation des plans opérationnels des différentes unités. L'imposition de ces dates a garanti la cohérence des versions des plans de toutes les unités de la Police provinciale pour toutes les disciplines. Les modifications apportées à ces plans par la suite ont été surlignées, ce qui les a bien mises en évidence.

Les dates de finalisation des plans coïncidaient avec le calendrier du Programme d'exercices en préparation pour les sommets du G8 et G20 : ainsi, la version la plus récente d'un plan paraissait juste avant un exercice donné. Les leçons tirées des exercices étaient ensuite incorporées dans la prochaine version du plan en question.

Vu qu'elle a donné de très bons résultats, cette approche est recommandée comme pratique exemplaire, en particulier pour les événements précédés d'une planification prolongée.

9. Envisager de retenir les services de retraités et d'étudiants possédant un savoir-faire ou des connaissances spécifiques.

Un grand nombre de membres de la Police provinciale à la retraite et d'étudiants ont été engagés à contrat pour accomplir des fonctions liées à la planification et à l'exécution des opérations de sécurité du Sommet du G8. La plupart de ces personnes ont assuré des services de soutien à la Section de la logistique; toutefois, la Section de la planification opérationnelle a aussi employé certains membres retraités possédant des compétences précises (à savoir en matière d'escortes motorisées).

Le recours à des étudiants et des membres retraités a non seulement atténué l'incidence des sommets sur l'organisation durant la phase de planification, elle a

permis une utilisation plus efficace des membres en uniforme pendant le déroulement des opérations de sécurité proprement dites.

La Police provinciale a obtenu un précieux coup de pouce à cet égard de son association d'anciens, la OPP Veterans' Association, qui a mis son site Web à contribution pour permettre aux retraités intéressés à participer à ces opérations de se faire connaître.

L'emploi de retraités et d'étudiants a connu un franc succès et devrait s'ajouter aux pratiques exemplaires pour les futurs événements majeurs.

10. Obtenir la pleine participation des unités de négociations et associations des organismes dès le tout début de la planification liée à un événement majeur.

L'équipe responsable de la planification liée au Sommet du G8 a cultivé d'étroites relations avec la Ontario Provincial Police Association (OPPA), qui a affecté un de ses membres comme agent de liaison unique avec l'USI. L'agent de liaison avec l'OPPA était toujours le bienvenu lors des réunions hebdomadaires de planification de l'équipe de gestion de la Police provinciale. Des réunions et breffages ont aussi été proposés à intervalle régulier au conseil d'administration de l'OPPA, de sorte à le tenir dès le départ au courant des questions controversées. Enfin, des présentations ont été faites à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'OPPA.

Dans les semaines qui ont précédé le lancement des opérations, nos membres ont fait part d'un nombre croissant de préoccupations à l'OPPA. La voie de communication directe entre l'OPPA et l'USI a permis de prendre les mesures nécessaires pour y donner suite.

Pendant le déroulement des opérations, plusieurs membres du conseil d'administration de l'OPPA se sont rendus sur les deux théâtres des opérations pour communiquer directement avec les policiers sur le terrain. L'OPPA s'est vu donner le numéro de la ligne directe du coordonnateur des opérations de la Police provinciale au Centre de commandement unifié, grâce à quoi les préoccupations de nos membres ont pu être réglées sans passer par d'autres intermédiaires.

La participation de l'OPPA à toutes les étapes de planification et d'exécution des opérations a été d'un précieux secours à l'organisation : manifestement, il s'agit là d'une pratique exemplaire à retenir aux fins d'événements majeurs à venir.

11. Constituer, lorsqu'un événement risque d'avoir une forte incidence sur le trafic, des comités de gestion de la circulation composés d'intervenants clés des paliers fédéral, provincial et municipal.

La Police provinciale a constitué deux comités, dirigés par son coordonnateur de la gestion de la circulation, au sein de sa Section de la planification opérationnelle.

Un comité local s'occupait des questions touchant la gestion de la circulation à Huntsville et alentour. Ce comité a cerner les aspects de la circulation qui

risquaient d'être problématiques et il a trouvé des solutions pour maintenir la fluidité de la circulation.

Un deuxième comité, constitué de concert avec le MTO et les autres services policiers concernés, a eu pour tâche de planifier le courant de circulation sur les autoroutes et les routes touchées par les sommets, principalement dans la région du grand Toronto.

Le travail de ces comités a contribué à l'efficacité du plan de gestion de la circulation. Cette façon de procéder devrait être reconnue comme étant une pratique exemplaire aux fins des prochains événements majeurs.

12. Traiter le plus tôt possible durant l'étape de planification de l'interruption des chantiers de construction routière.

Les entrepreneurs en construction routière peuvent exiger du ministère des Transports le paiement de dommages et intérêts considérables lorsqu'il leur ordonne l'interruption de leurs chantiers. En autant que la nécessité d'une telle interruption puisse être prévue assez longtemps à l'avance, il est possible de prévoir des clauses à cet effet dans les contrats de construction attribués; sinon, il s'agit de renégocier les contrats existants, ce qui entraînera très vraisemblablement des pénalités financières.

Il convient, dans la mesure du possible, de cerner et d'évaluer l'incidence des opérations de sécurité sur les chantiers de construction routière au tout début de la planification de ces opérations, et les responsables de la planification doivent être prêts à donner des directives claires au ministère des Transports à cet égard.

13. S'entendre, à l'échelle de tous les organismes, dès le début de la planification, sur des protocoles et processus relatifs à la sécurité matérielle et logicielle de l'information, applicables aussi bien durant la planification que durant l'exécution des opérations.

Chacun des organismes ayant participé aux opérations de sécurité avait désigné certains systèmes de communications et de technologie de l'information comme étant indispensables à ses activités durant les sommets. Les différents protocoles et processus relatifs à l'utilisation de ces systèmes présentaient parfois des risques d'incompatibilité. Lors de futurs événements majeurs, il serait bon d'étudier ces questions dès le début de la planification, afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et de processus relatifs à la sécurité matérielle et logicielle de l'information qui soient mutuellement inclusifs et qui limitent toute incidence négative sur les systèmes des organismes partenaires.

14. S'entendre, dès le début de la planification, sur les exigences, protocoles et processus relatifs à l'octroi d'autorisations de sécurité et d'accréditation, tous les organismes inclus dans la structure intégrée désignant quelqu'un comme liaison à cette fin.

La GRC a exigé que tous nos membres amenés à travailler dans l'USI soient titulaires d'une autorisation de sécurité fédérale.

Le service d'accréditation de la GRC a pris en charge le traitement des demandes d'autorisations de sécurité. Tout au long de l'étape de planification, des problèmes se sont posés en raison de renseignements incomplets, de formulaires manquants et du processus d'octroi d'autorisations de sécurité en général. Ces problèmes ont entraîné de considérables retards, se comptant parfois en mois, dans l'obtention des autorisations de sécurité appropriées.

Trois mois avant le lancement des opérations, la GRC a imposé ses exigences en matière d'autorisations de sécurité fédérales à l'ensemble des personnes qui seraient amenées à travailler dans les centres de commandement de zone (CCZ). Une bonne partie des postes prévus dans les CCZ (opérateurs radio civils, scribes, agents de liaison ministériels et personnel de soutien) ne faisaient pas partie de la dotation habituelle de l'USI, mais étaient créés uniquement aux fins de la semaine d'opérations de sécurité pour les Sommets.

Les autorisations requises ont créé des difficultés, vu leur volume et le peu de temps disponible pour satisfaire à ces exigences. Elles ont aussi limité la marge de manœuvre des organisations qui souhaitaient apporter des changements à leur affectation de personnel dans les semaines qui ont précédé les sommets.

En cas de futur événement majeur nécessitant l'obtention d'un très grand nombre d'autorisations de sécurité fédérales, il est fortement recommandé que la Police provinciale désigne une personne-ressource unique chargée de coordonner les demandes d'autorisations présentées pour son compte. Il n'est pas nécessaire de concevoir ce poste de coordonnateur des autorisations de sécurité comme étant autonome : au contraire, son titulaire devrait recevoir un minimum de formation de la GRC quant aux renseignements indispensables au traitement des demandes d'autorisations. Le coordonnateur ou la coordonnatrice ainsi nommé par la Police provinciale devrait passer toutes les demandes en revue pour vérifier qu'elles sont bien complètes avant de les transmettre à la GRC, tout en faisant le suivi des nouvelles demandes et des demandes dûment traitées.

Lors de futurs événements, les exigences et processus relatifs aux autorisations de sécurité devraient être pris en considération dès le début de la planification. Tous les organismes partenaires devraient s'entendre sur des dates limites concernant la demande et l'obtention de ces autorisations.

15. Faire le nécessaire dès le début de la planification pour s'assurer d'obtenir les droits d'accès sur les terrains dont les Forces canadiennes peuvent avoir besoin.

Pour les besoins de leurs opérations terrestres liées au Sommet du G8, les Forces canadiennes (FC) ont dû obtenir le droit d'accès à des terrains privés sur lesquels elles comptaient patrouiller ou envisageaient de le faire. Vu que les plans opérationnels ont été mis au point en prévoyant, dans la zone de surveillance, des patrouilles mixtes composées de membres de leurs effectifs respectifs, la Police provinciale et les FC ont réglé cette question ensemble. Les deux organismes ont conçu un formulaire de droit d'accès commun, lequel, une fois signé par le propriétaire d'un terrain, autorisait tant les membres de la Police

provinciale que ceux des FC à pénétrer sur le terrain concerné pour procéder à des patrouilles.

Environ 400 parcelles de terrains ont été recensées dans la zone de surveillance du Sommet du G8 comme nécessitant l'obtention d'un droit d'accès. Cette situation n'a été reconnue que quelques semaines à peine avant le Sommet. Le Groupe des relations communautaires (GReC) s'est chargé d'obtenir ces droits d'accès : vu le peu de temps qu'ils avaient pour y arriver, ses membres ont toutefois dû mettre les bouchées doubles et faire beaucoup d'heures supplémentaires.

Il est recommandé qu'à l'avenir, la question des droits d'accès soit abordée le plus tôt possible au stade de la planification.

16. Régler dès le début de la planification la question des autorités compétentes, en particulier en ce qui a trait à l'établissement et à l'application des périmètres de sécurité.

Il s'agit de régler dès le départ quelle est l'autorité qui a compétence pour établir et appliquer les périmètres de sécurité terrestres et nautiques, puis d'en tenir compte dans les hypothèses de planification pertinentes. Les textes de loi, qu'il s'agisse de la *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales* ou d'autres, la jurisprudence ou la *common law* confèrent tous des pouvoirs à la police de protéger des dignitaires et d'établir les périmètres de sécurité nécessaires à cette protection. Les organismes partenaires assurant les opérations de sécurité ont intérêt à noter dans leurs plans respectifs les sources habilitantes qu'ils invoquent à l'appui des pouvoirs qu'ils comptent exercer.

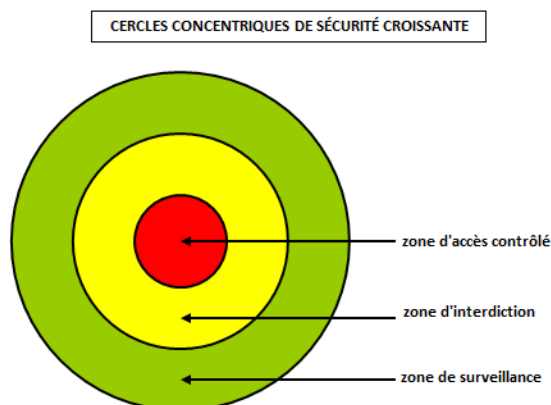
17. Affecter au GMPO une personne pouvant assurer la liaison avec l'entité responsable de la gestion de l'événement (en l'occurrence, le Bureau de gestion des sommets)

L'absence de participation du Bureau de gestion des sommets (BGS) aux activités du Groupe mixte de planification des opérations (GMPO) a engendré quelques difficultés et retards, notamment en ce qui concerne la planification des escortes motorisées et de la gestion de la circulation. Les interminables révisions des itinéraires des personnes bénéficiant d'une protection internationale n'étaient en soi pas inattendues, mais les responsables de la planification ont eu du mal à les suivre et y faire face sans liens plus directs avec le BGS.

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS LIÉES AU SOMMET DU G8 - RECOMMANDATIONS

18. Établir des zones / périmètres de sécurité sous forme de cercles concentriques de sécurité croissante.

Des périmètres ont été établis autour de l'emplacement du Sommet sous forme de cercles concentriques dénotant des niveaux de sécurité croissants.



Cette façon de procéder a permis une répartition bien claire des responsabilités et une affectation précise des ressources. Lors de futurs événements, si le délai de planification le permet, cette méthode devrait être reprise comme pratique exemplaire.

19. Fonder les opérations liées à des événements majeurs, y compris la portée de commandement s'y rapportant, sur le Système ontarien de gestion des incidents (SOGI). Lors de déploiements massifs, mettre l'accent sur les rôles et responsabilités du superviseur immédiat des opérations spécifiques en cours.

La décision d'utiliser le SOGI pour les opérations de sécurité du G8 a été très judicieuse. Vu le très grand nombre de membres de la Police provinciale affectés à un vaste éventail de fonctions liées aux opérations de sécurité du Sommet, le rôle du superviseur immédiat des opérations s'est avéré crucial. Une grande importance a été accordée à la fonction de supervision, et des breffages spécifiques ont eu lieu avant le lancement des opérations à l'intention des chefs d'équipes pour passer en revue leurs rôles et responsabilités. Toutes les unités fonctionnelles de la Police provinciale ont eu pour consigne d'élaborer leurs plans opérationnels en conformité avec les principes relatifs à la portée de commandement prévus par le SOGI.

20. Envisager, lors d'événements appelant des opérations sur le terrain par les Forces canadiennes, d'associer le service de police local aux patrouilles effectuées par ces dernières.

Lors des opérations de sécurité du Sommet du G8, la Police provinciale et les Forces canadiennes (FC) ont patrouillé ensemble dans la zone de surveillance, qui consistait surtout en terrains très densément boisés. Dans la mesure du

possible, la Police provinciale a affecté à ces patrouilles des membres qui sont aussi des réservistes de l'Armée, renforçant ainsi l'interopérabilité des deux organismes.

L'exécution de patrouilles communes a optimisé l'emploi du temps des membres de la Police provinciale et tiré le meilleur parti des habiletés particulières des FC d'intervenir sur les terrains les plus difficilement praticables.

21. Veiller à ce que l'ensemble des agentes et agents affectés aux opérations de sécurité comprennent bien leur rôle et leurs responsabilités à cet égard, en particulier les officiers chargés de garder les points d'accès au périmètre de sécurité. La cohérence dans l'application des règles établies est primordiale lorsqu'il s'agit d'octroyer ou de refuser l'accès à un périmètre de sécurité.

Au début des opérations de sécurité du Sommet du G8, quelques irrégularités ont été observées concernant l'accès à la zone de sécurité : en effet, des particuliers et des véhicules (civils et policiers) qui n'avaient aucune intention de se rendre dans la zone d'accès contrôlé ont été dirigés vers l'aire de vérification des véhicules et des piétons et soumis à un contrôle de sécurité visant leur personne et, le cas échéant, leur véhicule. Ceci était contraire aux plans de sécurité arrêtés et à l'information transmise au public durant la phase de planification.

Les agentes et agents affectés aux différents points de contrôle des divers périmètres de sécurité doivent avoir une idée bien claire de leur rôle et de leurs responsabilités, tels que définis dans les plans opérationnels, de sorte à garantir l'application cohérente des règles établies en regard de l'accès au périmètre, telles que communiquées au public.

22. Veiller, lors d'événements donnant lieu à la création de plusieurs centres de commandement de zone, à ce que les responsables des escortes motorisées aient un lien de communication direct avec le commandant de zone pour être notifiés des changements les concernant. Les mises à l'essai des escortes motorisées ne devraient avoir lieu que sur autorisation du commandant de zone.

Un manque de communication entre le centre de commandement de zone de Muskoka (CCZ-M) et les commandants des escortes motorisées a été constaté durant le Sommet. À plusieurs reprises (lors de déplacements à l'essai et de déplacements réels), les commandants du CCZ-M ignoraient tout des mouvements des escortes motorisées. Il est arrivé une fois qu'un essai d'escorte motorisée ait lieu durant une période de changement de quart, ce qui s'est traduit par d'importants retards dans l'arrivée de policiers (y compris du personnel de commandement) dans la zone.

Les mises à l'essai des escortes motorisées ont engendré des situations lourdes sur le plan de la sécurité des policiers, surtout pour ceux et celles qui étaient affectés aux points de contrôle sans savoir qu'une escorte motorisée était à l'approche.

À l'avenir, les commandants de zone devraient être informés des mouvements des escortes motorisées, sans exception, et eux seuls devraient pouvoir autoriser les mises à l'essai de ces escortes dans le théâtre des opérations relevant de leur compétence.

23. Envisager l'utilisation de panneaux à message variable mobiles (PMVM) pour faciliter les opérations de gestion de la circulation.

Les PMVM et les signalisations suspendues ont grandement contribué au succès du plan de gestion de la circulation du Sommet du G8. Les PMVM ont permis de communiquer très rapidement au public les déviations prévues et les changements survenant au fur et à mesure. Il serait bon de prévoir le recours aux PMVM pour tous les événements majeurs dont on peut s'attendre à ce qu'ils causent de gros problèmes de gestion de la circulation.

24. Envisager, lors de tout événement majeur, l'emploi de membres auxiliaires de la Police provinciale pour l'exécution de fonctions de soutien. En cas de déploiement d'un grand nombre de membres auxiliaires, il y aurait lieu d'envisager la nomination d'un agent spécifiquement chargé d'assurer la liaison avec les auxiliaires.

La Police provinciale a déployé un grand nombre de ses membres auxiliaires en renfort de ses opérations de sécurité pour le Sommet du G8, les affectant principalement aux services de logistique. Le recours aux effectifs auxiliaires a optimisé la disponibilité des agents réguliers de la Police provinciale aux fins des services de sécurité du G8 proprement dits.

Les observations recueillies auprès des membres auxiliaires lors de leurs séances de débriefage étaient très majoritairement positives, les auxiliaires s'accordant pour l'essentiel à dire que leur mise à contribution aux fins du Sommet avaient été une expérience enrichissante.

Il est recommandé que lors de futurs déploiements en masse de membres auxiliaires quelqu'un soit désigné comme liaison à temps plein avec ces auxiliaires.

25. Envisager l'affectation d'un sergent-major du Bureau des normes professionnelles sur les lieux où des effectifs de la Police provinciale sont mobilisés en masse, le cas échéant.

Vu le grand nombre d'agentes et d'agents de la sécurité déployés à Huntsville, la durée de ce déploiement opérationnel et la densité d'occupation des installations d'hébergement temporaires (IHT), on pouvait s'attendre à certains écarts de conduite. En conséquence, un sergent-major du Bureau des normes professionnelles était affecté en permanence aux IHT, le jour et la nuit, pour faire face à d'éventuels problèmes de discipline.

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS LIÉES AU SOMMET DU G20 - RECOMMANDATIONS

26. Planifier plus soigneusement le redéploiement du personnel entre les théâtres des opérations, dans le cas peu probable où plusieurs événements d'une envergure comparable aux sommets se dérouleraient de nouveau simultanément ou l'un après l'autre en Ontario.

La planification d'un redéploiement imminent devrait prévoir :

- a. une structure de commandement et contrôle bien claire, précisant les rôles et responsabilités des uns et des autres, et les liens hiérarchiques;
- b. un point unique de coordination du déploiement au départ, assurant des breffages initiaux, une portée de commandement appropriée et un dénombrement précis des ressources humaines et matérielles déployées;
- c. un point unique de coordination du déploiement à l'arrivée, assurant des breffages initiaux, une portée de commandement appropriée et un dénombrement précis des ressources humaines et matérielles déployées;
- d. une répartition bien claire des responsabilités en matière de coordination logistique, et, advenant qu'un événement se déroule à plusieurs endroits simultanément, la constitution d'une équipe de coordination au sein du centre de commandement supérieur (en l'occurrence, le Centre de commandement unifié du G8/G20);
- e. sans égard à la nature du déploiement imminent, une équipe de la logistique d'une taille adaptée à celle du déploiement.

Les fonctions de commandement et contrôle opérationnels dans le théâtre des opérations du Sommet du G20 ont été assurées par le Centre de commandement de zone de la région du grand Toronto (CCZ-GT). Les rôles de commandement, responsabilités et liens hiérarchiques de la Police provinciale étaient clairement énoncés dans le plan opérationnel des sommets du G8 et du G20.

Les fonctions de commandement et de contrôle opérationnels relatives au Service de police de Toronto (SPT) ont été assurées par l'entremise du centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur (CCOIM) du SPT. Le CCOIM s'est chargé des aspects de commandement et contrôle opérationnels relatifs aux questions touchant exclusivement le SPT. La Police provinciale n'a au départ pas jugé nécessaire de prévoir un poste de liaison pour le commandement, mais dès le moment où le déploiement imminent des policiers en uniforme a été annoncé, elle a affecté ses deux commandants des opérations de sécurité du Sommet du G8 au CCOIM. La Police provinciale a aussi affecté un inspecteur à la zone d'interdiction du Sommet du G20, le chargeant d'assurer des fonctions de commandement et contrôle tactique sur le terrain.

Vu que ces postes n'avaient pas été anticipés, ni donc planifiés, une certaine confusion a régné quant aux responsabilités de leurs titulaires et leur situation dans la filière hiérarchique. Le rôle du commandant des opérations que la Police

provinciale avait affecté au CCZ-GT par rapport à celui de l'agent de liaison affecté au CCOIM n'était pas clair, pas plus qu'il n'était évident de quelle autorité de commandement relevait le commandant de la Police provinciale sur le terrain.

i. Clarté d'attribution des fonctions de commandement et contrôle

Plusieurs heures se sont écoulées après la demande de redéploiement imminent durant lesquelles il n'était pas clair quel organisme la Police provinciale était censée assister. Les membres de la Police provinciale allaient se substituer aux agentes et agents du SPT dans la zone d'interdiction du G20, alors même que la GRC était responsable de cette zone. Ce problème s'est surtout ressenti sur la coordination logistique.

ii. Coordination logistique

Le soutien logistique des agentes et agents déployés au Sommet du G20 a débrayé à plusieurs reprises. Dans certains cas, plusieurs organismes et postes de commandement cherchaient à coordonner la logistique : il est par exemple arrivé que la GRC (par l'entremise du CCU) ait réservé des chambres pour des membres de la Police provinciale, le SPT en avait fait autant (par l'entremise du CCOIM) et les FC (elles aussi par l'entremise du CCU) s'affairaient à organiser la livraison de lits de camp. Les membres de la Police provinciale qui faisaient partie de la première vague du déploiement ont travaillé plus de 20 heures d'affilée, souvent sans pouvoir s'alimenter correctement.

iii. Commandement sur place à Huntsville

Les commandants des opérations de la Police provinciale initialement affectés au CCZ-M ont été redéployés au CCOIM, à Toronto. Le coordonnateur des opérations que la Police provinciale avait mis en place au CCZ-M a pour sa part assumé le commandement des opérations au théâtre des opérations du Sommet du G8, ce qui a établi une continuité du commandement à Huntsville.

Aucune autorité unique de commandement n'avait toutefois été désignée pour coordonner le déploiement des membres de la Police provinciale à partir des installations d'hébergement temporaire de Huntsville. Il s'est écoulé plusieurs heures après le redéploiement avant qu'il ait pu être établi avec certitude combien d'agentes et d'agents avaient été réaffectés. Bien que le CCU ait ordonné que la première vague de déploiement inclue 650 policiers, les chiffres rapportés étaient 619, selon les responsables de la logistique et 450 selon le commandant sur le terrain à Toronto. Le nombre réel de policiers déployés était en fait 650. Cette divergence s'est traduite par une énorme confusion au moment de la réservation des chambres.

v. Breffages

Les breffages des membres redéployés à Toronto n'ont pas été menés de façon uniforme. À plusieurs reprises, des policiers et des commandants des UMOP ont été affectés au maintien de l'ordre public et à d'autres fonctions de sécurité sans avoir une bonne idée de la situation ou de leur mission.

27. Attribuer des bandes de fréquence distinctes aux unités d'escorte motorisée et de gestion de la circulation.

Les agentes et agents chargés de la mise en œuvre du plan de fermeture de l'autoroute 427 et le personnel formant les escortes motorisées (véhicule de tête, communications et motocyclettes) utilisaient une seule et même bande de fréquence radio durant les opérations.

Certains membres affectés aux escortes motorisées ont dit avoir éteint leur radio en raison du volume trop important de trafic sur les ondes. Il s'en est suivi que les escortes ont quitté l'aéroport avant que la fermeture de l'autoroute 427 et de la route express Gardiner n'aient pleinement pris effet.

Il est recommandé qu'à l'avenir, des bandes de fréquence distinctes soient utilisées par les unités d'escorte motorisée et de gestion de la circulation.

COMMANDEMENT ET CONTRÔLE - RECOMMANDATIONS

28. Prévoir une structure de commandement unifiée lorsque les opérations de sécurité d'un événement font entrer en jeu plusieurs organismes.

Les principaux organismes assurant la sécurité des sommets se sont entendus sur un modèle modifié de structure de commandement unifiée : chaque organisme collaborait au commandement par l'entremise du CCU, mais tous les organismes concernés ont convenu dès le départ que le commandant de la GRC dirigeant le CCU détiendrait le pouvoir de commandement stratégique suprême.

La structure de commandement unifiée retenue pour le Centre de commandement unifié et les centres de commandement de zone a très bien fonctionné. Elle a donné naissance à une atmosphère de collaboration et de coopération, tout en permettant aux organismes individuels de garder le commandement et le contrôle de leurs ressources.

29. Affecter les personnes qui ont participé à l'élaboration des plans opérationnels à des fonctions de commandement, de contrôle et de coordination durant les opérations.

La Police provinciale reste une adepte ferme de la continuité entre la planification et l'exécution des opérations. Une fois les opérations en cours, elle a transféré l'ensemble des membres qu'elle avait en premier lieu affectés à la planification opérationnelle vers des postes de commandement et de contrôle.

Les commandants des opérations de niveau supérieur, qui n'avaient pas participé à la planification, ont été choisis et retenus aux fins des opérations bien des mois à l'avance, afin de leur laisser le temps de bien se familiariser avec les plans opérationnels.

Ainsi, les membres affectés aux postes de commandement et de contrôle étaient parfaitement au courant des plans à exécuter et des nuances associées à leur élaboration.

Le choix des commandants de secteur de la Police provinciale a été arrêté plusieurs mois avant le Sommet. Ces commandants ont joué un rôle périphérique dans l'exécution du programme d'exercices en préparation pour le sommet, et ils ont assisté à une partie des réunions de planification et des briefings organisés par la Police provinciale avant le lancement des opérations. Plusieurs commandants de secteur ont estimé par la suite qu'il aurait été préférable qu'ils participent davantage au processus de planification concernant l'emplacement ensuite placé sous leur commandement, et notamment qu'ils aient pu s'assurer eux-mêmes que le matériel requis pour leurs opérations était avait été rassemblé et mis à l'essai et qu'il était prêt à être utilisé avant que les opérations ne soient déclenchées.

Pour tout événement nécessitant l'élaboration d'un plan opérationnel, assurer la continuité entre la planification et l'exécution des opérations devrait être considéré comme une pratique exemplaire.

30. Envisager l'adoption d'un modèle de commandement de zone pour les événements multiples se déroulant sur une vaste étendue géographique.

L'établissement de centres de commandement de zone s'est avéré très utile. Cette structure a permis aux commandants des opérations de se concentrer sur leur propre théâtre des opérations, le CCU assurant la coordination stratégique entre eux.

Pour tout événement majeur futur relevant de la compétence de plusieurs organismes et se déroulant sur une vaste étendue géographique, une pratique exemplaire à reproduire est l'adoption d'un modèle de commandement de zone.

31. Voir à ce que quiconque remplit des fonctions de commandement de la planification et de l'exécution des opérations suive une formation à l'utilisation du SOGI d'un niveau adapté à ses responsabilités. Tous les membres participant à la planification, quelles que soient leurs fonctions, devraient suivre un cours d'introduction au SOGI.

Depuis quelques années, la Police provinciale incorpore les principes du SOGI à la planification et à l'exécution de ses opérations liées à des événements majeurs. Le SOGI fournit un commandement, une structure, une terminologie et une portée de commandements uniformes, quels que soient les organismes ou la discipline mis à contribution.

Tous les membres de la Police provinciale affectés à l'USI ont dû achever une formation à l'utilisation du SOGI de niveau débutant, quels que soient leur rang ou leur fonction. Il s'agit là d'un cours offert en ligne, d'une durée de moins de 4 heures, qui sert à se faire une idée fondamentale des principes du SOGI.

Les membres chargés de fonctions de commandement et de coordination opérationnels ont dû suivre des cours de formation à l'utilisation du SOGI de niveaux 2 et 3.

Les titulaires de postes de commandement supérieurs pour leur part ont dû suivre des cours de formation à l'utilisation du SOGI de niveau 4.

L'obligation pour les membres affectés à des événements majeurs de suivre une formation à l'utilisation du SOGI d'un niveau adapté à leur rôle devrait être considérée comme une pratique exemplaire.

32. Envisager de confier à certaines personnes la seule tâche de rédiger des rapports de situation dans tous les centres de commandement et d'opérations d'urgence lors d'un événement majeur.

Le CCU et le COU GHQ de la Police provinciale ont désigné des rédacteurs de rapports de situation pendant la durée des opérations de sécurité des sommets. Ces personnes étaient chargées de produire et de diffuser des « Faits en bref », des notes d'information, des notes de breffage, etc.

Ces rédacteurs ont garanti des échanges d'information rapides et fiables entre le CCU, la Police provinciale et le gouvernement de l'Ontario (MSCSC et Conseil des ministres).

C'est la première fois que la Police provinciale a créé un poste au sein des centres de commandement des opérations liées à des événements majeurs dont le titulaire avait exclusivement pour tâche de rédiger des rapports de situation; cette approche s'est avérée très utile durant les sommets et devrait être considérée comme une pratique exemplaire lors de futurs événements majeurs.

33. Envisager la production de « Faits en bref » lors de tous les événements majeurs.

Des bulletins de « Faits en bref » ont été produits tout au long de la période opérationnelle de la sécurité des Sommets, dans le but de fournir des renseignements critiques et des mises à jour de la situation en complément des breffages périodiques prévus. En général, ces bulletins étaient concis et traitaient d'un seul sujet, leur but étant de s'assurer que le personnel de commandement disposait de données exactes et à jour sur des questions clés.

Le recours à de tels bulletins dans ce contexte était sans précédent pour la Police provinciale; il y aurait toutefois lieu de le considérer comme une pratique exemplaire aux fins de futurs événements majeurs.

L'emploi de « Faits en bref » devrait être clairement défini dans la section du plan opérationnel consacré aux communications, afin d'assurer son uniformité dans tous les centres de commandement.

34. Voir à ce que, dans les situations où elle consacre d'importantes ressources au soutien d'un autre organisme de maintien de l'ordre public, la Police provinciale désigne un membre, de rang et d'autorité suffisants, comme agent principal de liaison au centre de commandement opérationnel de cet organisme, afin de s'assurer que l'utilisation de ses ressources respecte ses politiques, ses procédures et son intérêt véritable.

Le Service de police de Toronto a utilisé son centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur (CCOIM) comme centre de commandement et de contrôle principal pour les opérations de sécurité du Sommet du G20. Dans

le plan de commandement et de contrôle des sommets du G8/G20, le CCOIM était décrit comme étant un centre de commandement à compétence distincte, relevant du centre de commandement de zone de la région du grand Toronto (CCZ-RGT).

Contrairement aux opérations de sécurité pour le Sommet du G8, pour lesquelles le Centre de commandement de zone de Muskoka (CCZ-M) était le seul et unique centre de commandement opérationnel, les opérations de sécurité pour le Sommet du G20 étaient essentiellement dirigées à partir de deux centres de commandement, le CCOIM et le CCZ-RGT.

La Police provinciale, qui favorisait le modèle d'un centre de commandement de zone, a opté d'établir ses fonctions de commandement et contrôle dans le CCZ-RGT. Cette décision s'est avérée judicieuse pour les actifs de la Police provinciale affectés au CCZ-RGT, en particulier aux fins des escortes motorisées et de la gestion de la circulation. Il en a toutefois été autrement pour les actifs de la Police provinciale qui n'avaient pas été directement affectés au CCZ-RGT qui ont été utilisés en renfort du Service de police de Toronto, y compris aux fins de la sécurité nautique et du maintien de l'ordre public, de même que pour les membres de la Police provinciale redéployés dans la zone d'interdiction du Sommet du G20.

Lors du redéploiement à Toronto d'un grand nombre de policiers en uniforme, la Police provinciale a fini par envoyer au CCOIM un de ses membres de haut rang, dont le rôle, les responsabilités et la situation dans la filière hiérarchique n'avaient toutefois pas été définis à l'étape de la planification. Il s'ensuit qu'à plusieurs reprises, l'agent de liaison a rendu compte de ses activités directement au CCU, court-circuitant le CCZ-RGT. De plus, la logistique requise pour exécuter au mieux les fonctions de liaison auprès du CCOIM, notamment en matière de télécommunications et de connectivité de réseau, a fait défaut.

Lors de futurs événements majeurs, en cas de déploiement réel (ou anticipé) d'un grand nombre de membres de la Police provinciale placés sous le commandement opérationnel d'un autre organisme de maintien de l'ordre public, un membre de haut rang de la Police provinciale devrait être présent au centre de commandement des opérations de cet organisme, afin de veiller à ce que l'utilisation des ressources mises à la disposition de ce dernier par la Police provinciale respecte bien les politiques, les procédures et l'intérêt véritable de celle-ci.

La planification préalable devrait clairement définir le rôle, les responsabilités, les pouvoirs et la situation dans la filière hiérarchique du poste ainsi créé. Ce poste devrait être réservé à une personne d'un certain rang, dotée de pouvoirs suffisants, qui sait comment fonctionnent les opérations de sécurité liées à des événements majeurs. Cette personne aura pour rôle d'intercéder pour le compte de la Police provinciale, au besoin, et son pouvoir devrait être décrit dans le protocole d'entente (s'il y en a un).

35. Envisager de doter les centres de commandement des opérations liées à des événements majeurs d'agentes et d'agents de liaison avec des organismes autres que des organismes de maintien de l'ordre public, œuvrant par exemple dans les domaines de la santé, de la sécurité-incendies et des transports. Ces agentes et agents de liaison devraient bien comprendre leur rôle, leurs responsabilités, leur situation dans la filière hiérarchique et les exigences de sécurité auxquels il leur incombe de satisfaire.

Les opérations de sécurité liées aux sommets du G8 et G20 ont appelé le soutien de plusieurs ministères et organismes du gouvernement ontarien, en particulier le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Transports et le commissaire des incendies de l'Ontario.

Chacun de ces ministères ou organismes a affecté des membres de son personnel à des postes de commandement, de coordination ou de liaison au sein du CCU ou des CCZ, voire les deux.

En l'occurrence, la création de ces postes de liaison a donné de très bons résultats, offrant aux commandants des opérations un accès rapide et direct à aux actifs spécialisés dont ils pouvaient avoir besoin en matière de services de santé, de gestion de la circulation et de réaction aux menaces CBRNE.

L'inclusion d'organismes autres que des organismes de sécurité dans un centre de commandement des services de sécurité et de maintien de l'ordre public avait, par le passé, soulevé des problèmes sur le plan du partage de renseignements sensibles et des liens hiérarchiques.

Les discussions tenues d'entrée de jeu avec les responsables de la planification des ministères ont permis de veiller à ce que les membres affectés à des postes de liaison au sein des centres de commandement des opérations de sécurité saisissent bien leurs relations hiérarchiques et les protocoles de sécurité.

Il est entendu que la création de postes de liaison avec des organismes externes au maintien de l'ordre public ne sera pas toujours nécessaire. Elle s'est toutefois avérée d'une très grande utilité dans le cas présent.

36. Élaborer sans tarder un concept des opérations de commandement et contrôle (ConOps C2) lors de la planification des opérations de sécurité liées à un événement majeur, en cas de planification prolongée faisant appel à plusieurs organismes. Ce plan conceptuel devrait être distribué le plus rapidement possible à tous les responsables de la planification.

Les opérations de sécurité pour les sommets du G8/G20 ont été précédées de l'élaboration d'un concept des opérations de commandement et contrôle (ConOps C2). Il s'est agi là d'un document important, esquissant la structure de commandement et de contrôle, les différents pouvoirs et niveaux de prise de décisions, les relations hiérarchiques, et enfin, les rôles et responsabilités des différents centres de commandement.

La mise au point du ConOps C2 a débuté quelques mois avant le lancement des opérations, et le document a été finalisé et approuvé juste avant que les opérations ne débutent.

Pour les futurs événements majeurs, en particulier ceux d'une envergure comparable à celle des sommets, l'élaboration d'un plan conceptuel des opérations de commandement et contrôle devrait commencer dès le début de la planification. Ce plan devrait être distribué dès que possible, même sous une forme provisoire, aux membres responsables de la planification opérationnelle, afin que ceux-ci puissent se faire à tout le moins une première idée de la structure de commandement envisagée.

37. Établir dès le départ une filière bien claire des pouvoirs décisionnels, lorsque plusieurs organismes participent à la planification des opérations de sécurité pour un événement majeur. Il s'agit aussi de constituer une entité permanente chargée des prises de décisions à un haut niveau et de voir à ce que celle-ci se réunisse régulièrement.

La structure de planification opérationnelle mise en place par la Police provinciale aux fins des sommets du G8/G20 établissait clairement les filières hiérarchiques, les liens de subordination et les pouvoirs décisionnels. L'emploi du SOGI a contribué à la clarté de la hiérarchisation des responsabilités et des pouvoirs. Des réunions hebdomadaires des responsables au niveau de gestion ont servi à la prise et à la communication de décisions spécifiques. Il incombait aux responsables des sections de veiller à ce que cette information soit transmise aux responsables des unités. Le responsable du G8 a tenu le haut commandement de la Police provinciale au courant des enjeux et des décisions s'y rapportant.

Les filières hiérarchiques, les liens de subordination et les pouvoirs décisionnels au sein de la structure plus étendue de l'USI n'étaient pas toujours aussi clairs à l'étape de la planification par rapport aux relations entre les organismes partenaires.

À plusieurs occasions, d'importantes décisions touchant différents organismes ont été prises lors de réunions impromptues entre officiers supérieurs. Bien que ces décisions aient été prises en bonne et due forme, dans un esprit de collaboration, il aurait été préférable que les questions importantes soient tranchées dans un contexte plus formel, où les discussions et les décisions auraient été proprement consignées dans un procès-verbal.

Par ailleurs, l'USI ne disposait durant la planification d'aucun mécanisme officiel pour la communication en détail des décisions aux responsables de la planification, et ce dans les divers organismes partenaires.

Les premiers stades de la planification ont vu la tenue de « réunions sur l'interopérabilité » (RIO). Initialement, ces réunions se voulaient une plate-forme de prise de décisions au niveau cadre. Toutefois, l'ordre du jour de ces réunions et le nombre de personnes y participant variait considérablement d'une semaine à l'autre. Dans les derniers jours précédant le lancement des opérations,

l'assistance à ces réunions était limitée à des décisionnaires de niveau supérieur de chaque organisme partenaire.

Aux fins des opérations de sécurité liées à futurs événements majeurs et faisant appel à la collaboration d'organismes et d'autorités multiples, il y aurait lieu de constituer une entité décisionnelle de niveau supérieur qui se réunirait à intervalle régulier durant l'étape de planification en vue d'examiner des questions d'interopérabilité. La participation à cette entité devrait être limitée à des décisionnaires de haut rang et aux personnes souhaitant leur présenter des questions pour examen et prise de décision.

Il convient d'établir une procédure bien claire qui garantisse la communication des décisions cruciales aux responsables de la planification opérationnelle et aux autres organismes.

FINANCES ET ADMINISTRATION - RECOMMANDATIONS

38. Affecter des membres chevronnés en gestion des finances et en administration à ces postes, en exclusivité, dès le début de la planification des opérations de sécurité liées à des événements majeurs et coûteux de grande envergure.

Affecter des membres chevronnés du Bureau des services opérationnels et financiers de la Police provinciale à la planification de ces opérations, et ce à temps plein, a porté fruit. Les compétences de ces membres ont permis à toute l'équipe de tirer le meilleur parti des procédures courantes et des relations existantes avec d'autres services internes de la Police provinciale (p. ex., le Bureau de l'avancement professionnel), divers programmes ministériels et des organismes centraux. Ceci a facilité la pléthore de transactions requises pour déployer du personnel en faveur des sommets, de même que l'obtention des crédits budgétaires et des pouvoirs d'achat nécessaires au rassemblement d'éléments indispensables aux opérations de sécurité. La Police provinciale a aussi pu mettre à profit l'expérience pertinente qu'elle a acquise lors d'événements majeurs antérieurs pour concevoir des contrôles de vérification et des processus d'approbation. L'affectation de membres chevronnés en gestion financière à des postes exclusifs dans ce domaine devrait être considérée comme une pratique exemplaire en regard d'événements majeurs d'envergure.

39. Tenir des réunions régulières (mensuelles) en personne aux fins du recouvrement des coûts, en vue d'établir des relations positives avec les autres partenaires présents.

La Police provinciale a réussi à négocier une série de dispositions sans précédent relatives au recouvrement des coûts de la province de l'Ontario. Ce résultat est attribuable en partie aux excellentes relations cultivées par les représentantes et représentants de la Police provinciale et de Sécurité publique Canada. Les négociations dans ce sens ont par moments été tendues et difficiles, vu l'ampleur des coûts et des éventuelles responsabilités financières et juridiques, mais elles ont pu être menées à bien en grande partie grâce au

respect que les interlocuteurs autour de la table avaient les uns pour les autres. Tenir des réunions en personne à intervalle régulier pour négocier le recouvrement des coûts est considéré comme une pratique exemplaire pour tout événement de cette envergure.

40. Obtenir, tôt et régulièrement, la participation des organismes centraux aux négociations visant le recouvrement des coûts.

Dès sa première réunion avec Sécurité publique Canada, la Police provinciale a invité des membres du Conseil du Trésor de l'Ontario, des représentants du ministère des Finances et des conseillers juridiques du ministère du Procureur général à participer à ces négociations. Ceci s'est avéré utile non seulement pour ce qui était de pouvoir prendre conseil durant les négociations, mais aussi pour s'assurer du soutien de ces organismes lors de la présentation d'une demande de remboursement motivée par la province. La participation de ces organismes dès les premiers stades du processus, lorsque des sommes importantes sont en jeu, est considérée comme une pratique exemplaire dans le cadre de la planification d'un événement majeur.

41. Affecter une personne à temps plein à la gestion des dossiers dès le début de la planification.

La bonne gestion des dossiers s'est avérée compliquée lorsque le nombre de membres déployés aux fins des opérations de sécurité des sommets a bondi, surtout compte tenu des divers systèmes de gestion de dossiers existants. Vu la rapide multiplication des membres de la Police provinciale affectés à l'USI, l'existence en poste d'une personne exclusivement responsable de la gestion des dossiers a été garante de la consignation et du classement appropriés des données. L'emploi d'une boîte aux lettres spéciale est aussi considéré comme une pratique exemplaire lors de tout événement majeur d'envergure.

42. Affecter une personne à temps plein au soutien administratif pendant la durée des opérations de sécurité.

Durant les sommets, la plupart des membres de la Section des finances et de l'administration ont été déployés aux centres de commandement pour s'occuper de sélectionner et d'enregistrer des données. Deux personnes sont demeurées au bureau pour y assurer une permanence au bureau, et même elles ont été mises à contribution à plusieurs reprises pour obtenir de l'information ou effectuer des tâches variées. Ce soutien est essentiel, et il est recommandé de le considérer comme une pratique exemplaire aux fins des événements à venir.

43. S'assurer, durant l'étape de planification, d'une aide exclusive du Bureau de l'avancement professionnel pour l'attribution d'une catégorie/d'un niveau aux emplois et pour l'organisation de concours.

La prise de conseils auprès du Bureau de l'avancement professionnel (BAP) a facilité le déploiement des membres de la Police provinciale en faveur des opérations de sécurité des sommets et leur démobilisation ultérieure, mais quelques problèmes se sont néanmoins manifestés chez quelques-uns de nos membres concernant l'égalité des salaires pour les postes assortis de

responsabilités égales. Vu les délais impartis et les compétences spéciales recherchées aux fins de la mise en place des opérations de sécurité des sommets, la plupart des membres déployés à cette fin l'ont été par l'entremise d'une affectation directe. Pouvoir compter sur l'assistance d'un membre du personnel du BAP exclusivement chargé de s'occuper de la classification des employés et de l'organisation des concours aiderait à garantir l'uniformité des rémunérations offertes selon les responsabilités assumées.

44. Réévaluer régulièrement les besoins en dotation à tous les niveaux, de sorte à combler en temps utile les postes requis.

Le nombre de membres de la Police provinciale affectés aux opérations de sécurité liées aux sommets s'est accru considérablement à l'étape de la planification, à tel point que les effectifs totaux déployés ont été bien plus importants que prévu au départ. Dans certains cas, la nécessité de déployer des membres additionnels n'a été reconnue que des semaines après que des problèmes de charge de travail aient commencé à se faire sentir. Une réévaluation régulière des besoins en personnel à tous les niveaux aurait permis la dotation en temps utile des postes additionnels requis.

45. Affecter un membre en exclusivité au suivi des heures ouvrées et à la saisie au clavier des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'événements de grande envergure.

En l'occurrence, le suivi des heures ouvrées et la saisie au clavier des heures supplémentaires effectuées pendant toute la durée de la planification et de l'exécution des opérations de sécurité pour les sommets ont été confiés à une adjointe administrative de la Police provinciale. La charge de travail associée à ces fonctions a par moments été écrasante : un événement de l'envergure des sommets du G8/G20 crée bien assez de travail pour qu'un membre s'y consacre en exclusivité (en assurant aussi le suivi des formulaires, rapports et déclarations à produire concernant les heures supplémentaires).

46. Prévoir assez de temps au début de la planification pour pouvoir établir des méthodes et procédures financières et administratives cohérentes.

L'expansion rapide de l'effectif affecté aux opérations n'a pas laissé assez de temps pour s'assurer de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps utile de toutes les politiques et procédures administratives et financières requises. Il est recommandé de prévoir à l'avenir plus de temps au début de la planification d'un événement majeur pour permettre l'établissement en bonne et due forme de méthodes et de procédures cohérentes.

47. Veiller à ce que tous les actifs distribués aux membres aux fins des opérations soient restitués et comptabilisés avant le traitement des notes de frais.

Malgré tout le soin apporté au suivi des articles distribués à l'appui de la planification et de l'exécution des opérations, la récupération de certains actifs après l'achèvement des sommets s'est avérée problématique. Le personnel de la Section de la logistique en particulier a inlassablement tenté de retrouver certains éléments manquants à l'inventaire. L'accord de répartition des coûts

conclu avec le fédéral rattachait le remboursement des coûts à 100 % à la condition que les éléments fournis par le gouvernement du Canada lui soient rendus. Il est recommandé que lors de futurs événements de cette envergure, tous les actifs distribués aux membres soient restitués et comptabilisés avant le traitement des notes de frais présentées.

48. Élaborer un modèle de contrat standard dès le début de tout événement majeur, de concert avec les services d'approvisionnement et de conseils juridiques.

Les opérations liées aux sommets ont donné lieu, dès le départ, à la négociation de toute une série de contrats (p. ex., avec différents lieux de villégiature ou camps de vacances de la région de Huntsville en vue de l'hébergement des membres de la Police provinciale). Ces contrats ont pris des formes variées, selon la nature du service qui en était l'objet, et leur élaboration et vérification par des juristes ont donc été prenantes. Finalement, un contrat standard a été mis au point et utilisé pour l'obtention des services de soutien nécessaires. Il est recommandé qu'à l'avenir, un modèle de contrat standard soit élaboré dès le début d'un événement majeur, de concert avec les services d'approvisionnement et de conseils juridiques, de sorte à assurer l'uniformité au niveau d'éléments tels que les clauses d'annulation, les attentes en termes de niveaux de service ou encore les autorisations de sécurité exigées.

49. Affecter une ou un spécialiste en exclusivité aux fonctions d'approvisionnement, y compris la gestion et la négociation des contrats, au moins six mois avant le lancement de toute opération de sécurité d'envergure.

Deux mois avant le début des sommets, la Section des finances et de l'administration s'est dotée d'un spécialiste de l'approvisionnement et de l'analyse financière en renfort d'une série d'activités, y compris les achats, la négociation des contrats, la vérification et le traitement des factures et des demandes de paiement, et enfin, l'obtention d'autorisations de sécurité. Ce n'est que par la suite qu'il est apparu évident que ce poste aurait dû être créé et comblé au moins quatre mois plus tôt. Il est recommandé que pour les besoins de futurs événements de cette envergure, une ou un spécialiste de l'approvisionnement et des contrats soit affecté en exclusivité aux opérations de sécurité au moins six mois avant leur lancement.

50. Insister sur la conclusion d'un protocole d'entente avant de participer à des opérations de sécurité liées à un événement majeur qui seront dirigées par le gouvernement fédéral, de sorte à confirmer l'accès au financement nécessaire pour permettre à la Police provinciale de se procurer dans un délai raisonnable les éléments dont elle aura besoin.

Le plus gros problème qui s'est posé durant la planification des opérations de sécurité pour les sommets du G8/G20 a été la lenteur des approbations de financement. La Police provinciale s'est trouvée dans une situation très regrettable, à savoir que le retard au niveau de la conclusion de l'accord de répartition des coûts (ARC) l'a empêchée de procéder à des approvisionnements en préparation de l'événement. Les approbations de financement n'ont été

fournies qu'en mars 2010, soit moins de quatre mois avant les sommets. En conséquence, il ne restait guère de temps pour convenablement organiser et effectuer l'approvisionnement en certaines d'éléments matériels et autres requis pour ces opérations de sécurité.

Cet état de fait a risqué de compromettre les opérations de sécurité et placé la Province de l'Ontario dans une situation de vulnérabilité financière dans les mois qui ont précédé la conclusion de l'ARC. Pour éviter le plus possible que ce cas de figure ne se reproduise à l'avenir, il est recommandé que la Police provinciale insiste, avant de participer à de quelconques opérations liées à un événement majeur, sur la conclusion d'un protocole d'entente qui lui garantisse l'accès à un financement, de sorte à ce qu'elle puisse se procurer dans un délai raisonnable les éléments dont elle aura besoin.

51. Transmettre aux bureaux du sous-ministre ou du ministre tout problème d'ordre juridique que peuvent soulever les accords de répartition des coûts urgents en vue de sa résolution.

La lenteur de la conclusion de l'ARC a engendré des pressions en termes de coûts et de délais d'approvisionnement des services et biens dont la Police provinciale avait besoin pour appuyer les opérations de sécurité des sommets du G8 et du G20. Si au départ, l'allongement du délai à ce niveau pouvait s'expliquer par l'ajout du Sommet du G20 à la portée des opérations, il n'en reste pas moins qu'après la remise d'un ARC provisoire par Sécurité publique Canada en décembre 2009, d'importants retards se sont produits en raison des questions épineuses d'ordre juridique et financier que soulevait le libellé de l'accord.

Bien qu'il se soit agi là d'une situation hors du contrôle de la Police provinciale, il est recommandé que lors des événements futurs, tout problème relatif à la conclusion d'un ARC soit immédiatement transmis aux fins de résolution au bureau du sous-ministre ou du ministre.

52. Veiller à la clarté de la communication entre toutes les parties concernées en cas de mise en commun des processus d'approvisionnement, surtout au niveau de leur exécution, en ce qui a trait à la méthode utilisée et aux résultats obtenus.

La Police provinciale a été invitée à passer par la GRC pour ses approvisionnements, dans la mesure du possible. Les approvisionnements organisés de concert avec la GRC n'ont pas toujours abouti, ce qui a obligé la Police provinciale à procéder à des approvisionnements complexes et de grande envergure très tard dans le processus de planification, à un stade où un approvisionnement conjoint n'était plus faisable.

S'il est vrai que le processus d'approvisionnement conjoint a parfois été frustrant, en particulier pour la Section de la logistique en raison de quelques rares incidents d'omission des besoins de la Police provinciale, dans l'ensemble, il s'est avéré efficace et a permis des allègements de la charge de travail. À la date de la rédaction du présent compte rendu, le bilan définitif des processus

d'approvisionnement n'est pas encore connu, mais le fait qu'ils aient été mis en commun aura sans doute engendré des économies.

L'approvisionnement conjoint est considéré comme une pratique exemplaire, étant entendu qu'il présente pour la Police provinciale un degré de risque nouveau lié à sa dépendance envers un autre organisme de lui procurer et de lui fournir les éléments clés dont elle a besoin.

À l'avenir, lorsqu'il sera question d'utiliser un processus d'approvisionnement conjoint, il s'agira de veiller à la clarté de la communication entre les parties concernées, surtout au niveau de l'exécution du processus, en ce qui trait à la méthode utilisée et aux résultats obtenus.

COORDINATION LOGISTIQUE - RECOMMANDATIONS

53. Envisager l'emploi d'une base de données courantes et d'un codage par code à barres pour faire le suivi des actifs.

La base de données courantes, simultanément accessible par plusieurs utilisateurs, utilisée à des fins d'inventaire, a très bien fonctionné. Cette base de données utilise un codage par code à barres pour tous les actifs, ce qui rend facile leur distribution et leur suivi. L'emploi d'une base de données courantes et d'un codage par code à barres devrait être considéré comme une pratique exemplaire pour de futurs événements majeurs.

54. Voir à ce que l'équipe de la logistique procède à la mise à l'essai de tous les processus avant un déploiement massif.

La Section de la logistique a procédé à plusieurs mises à l'essai de processus, notamment en ce qui avait trait à l'accueil des agentes et agents sur les lieux de l'événement et à la distribution de l'équipement. Elle a ainsi pu repérer quelques problèmes et y remédier avant le lancement des opérations. La mise à l'essai des processus de logistique devrait être considérée comme une pratique exemplaire lors des futurs événements majeurs.

55. Songer à utiliser les biens excédentaires du gouvernement.

Les biens excédentaires du gouvernement ont été d'une très grande utilité pour les opérations de sécurité liées au Sommet du G8. La Police provinciale a pu s'y procurer, gratuitement, des étagères, des classeurs à tiroirs et des tableaux blancs, etc. À la fin de l'événement, elle a restitué tous les articles empruntés.

56. Songer à engager quelqu'un comme spécialiste des rapports quotidiens d'activité (RQA)

Les services d'un spécialiste des rapports quotidiens d'activité (RQA) ont été retenus pour clarifier et régler les questions touchant la production de ces rapports. La familiarité de cette personne avec l'éventail de bases de données et de logiciels en usage a été d'une immense utilité pour ce qui était de faire en

sorte que la création et la mise à jour du tableau de service se fassent vite et sans heurts.

Cette personne a commencé à collaborer régulièrement à l'établissement des emplois du temps environ trois mois avant le début des sommets. Il est recommandé que quelqu'un soit engagé comme spécialiste des RQA dès le début de la planification de tout événement majeur.

57. Affecter une coordonnatrice ou un coordonnateur de chaque région ou bureau à la planification et à l'exécution des opérations qui donnent lieu à un déploiement massif.

Chaque région a désigné quelqu'un comme coordonnateur du déploiement. Ces personnes ont servi de premier point de contact entre leur région et l'unité de mobilisation des ressources humaines. Cette façon de faire a donné de bons résultats : elle s'est traduite par des communications et des approches régionales cohérentes.

58. Songer à utiliser des agentes ou agents spéciaux dans les autobus.

La Police provinciale a spécialement chargé certains de ses membres de veiller au transport sécuritaire du personnel et du matériel de leur base d'accueil vers l'emplacement du Sommet du G8, et vice-versa à la fin de l'événement. Des représentantes et représentants régionaux, en consultation avec les commandants de détachement, ont sélectionné les agentes ou agents ainsi affectés aux différents itinéraires dans leur région. Des instructions permanentes à l'intention de ces agents ont été mises au point et distribuées aux représentantes et représentants régionaux, qui les ont communiquées aux commandants de détachement et à l'ensemble des policiers présents sur place.

L'utilisation d'agentes ou d'agents spéciaux dans les autobus devrait être considérée comme une pratique exemplaire lors de futurs déploiements majeurs. Il est recommandé qu'à l'avenir, ces agentes et agents spéciaux soient équipés d'un téléphone cellulaire, afin d'améliorer leurs communications avec l'Unité de la logistique en cours de déplacement.

59. Affecter quelqu'un en exclusivité au poste de responsable de la planification du système de télécommunications lors de tout événement opérationnel major.

Grâce à la planification détaillée du système de télécommunications, la Police provinciale a été en mesure d'ajouter aux systèmes existants déployés une couche robuste, redondante et pleinement intégrée qui a constitué pour ses utilisateurs finaux la meilleure solution de radiocommunication possible, répondant aux besoins opérationnels du Sommet de 2010 du G8 à Muskoka.

Les exigences en matière de communications radio, de téléphone et de technologie de l'information sont parfois lourdes et compliquées. Il est recommandé d'affecter quelqu'un en exclusivité au poste de responsable de la planification pour tout événement majeur à venir.

60. Envisager d'héberger le Centre des communications opérationnelles (CCO) et le Centre de commandement de zone sous le même toit lors des événements futurs.

La proximité physique du CCO et du personnel du centre de commandement de zone (CCZ) a présenté de nombreux avantages, notamment sur le plan du flux de l'information et de l'interaction entre le personnel du CCZ et celui du CCO. Le soutien technique dont le CCO a eu besoin lui a par ailleurs été fourni par le personnel du CCZ. Le fonctionnement des terminaux fixes et mobiles de radiocommunications (et des consoles de répartition associées) était tributaire de la proximité des tours de télécommunications érigées aux fins du Sommet du G8. Les répartiteurs de la GRC travaillaient aux côtés de la Police provinciale, dans la même pièce, en vue de faciliter le partage de l'information entre les organismes partenaires.

Un sergent d'état-major (sgt é-m) agissant comme agent de liaison pour le CCO a été affecté au centre de commandement de zone de Muskoka. Ce poste s'est avéré d'une grande utilité, car il offrait un lien direct entre le personnel de commandement et le CCO. Il y aurait lieu de considérer l'inclusion d'une agente ou d'un agent de liaison du CCO liaison comme une pratique exemplaire aux fins de futurs événements majeurs.

La Police provinciale a connu quelques défaillances techniques auxquelles il a fallu remédier sur le champ. Le soutien technique sur place a joué un rôle inestimable à cet égard. Pouvoir compter sur le champ et sur place, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sur l'aide de spécialistes pour remédier à des incidents techniques a très grandement accéléré les choses.

61. Établir un ou plusieurs kiosques d'information dans les lieux d'hébergement, pour permettre aux membres de plus aisément exprimer leurs besoins et obtenir des renseignements.

Une tente dressée dans l'aire d'accueil principale et près des installations d'hébergement temporaires : le personnel de la logistique y a donné des conseils et des orientations aux membres au fur et à mesure de leur arrivée. Les membres de la Section de la logistique travaillant à ces endroits ont enregistré les membres arrivants, et leur ont immédiatement remis leurs trousseaux de bienvenue et leurs horaires de formation. Les employés en poste sous les tentes ont procédé à l'enregistrement des agentes et agents à leur arrivée. En cas de problème durant la journée, ces mêmes employés étaient là pour répondre aux questions et donner des conseils.

Il est recommandé que lors de futurs événements, un kiosque d'information soit mis sur pied et doté en personnel sur les lieux de formation et d'hébergement.

62. Songer à retenir les services d'une entreprise privée d'audio-visuel lors des déploiements massifs.

Vu le nombre et la dimension des aires de rassemblement et d'accueil, la Police provinciale a retenu les services d'un technicien en audiovisuel qui a mis en place et fait fonctionner des systèmes de projection audiovisuelle. Cette

approche a permis à la Police provinciale de bénéficier d'un matériel et d'un service de qualité supérieure. La location d'ordinateurs portables fournis par le technicien en audiovisuel a par ailleurs permis de faire des présentations sans la moindre difficulté technique. La qualité des images et du son était telle que l'ensemble du personnel dans l'aire de breffage a pu très bien voir et entendre ce qui était projeté.

Il est conseillé de songer à retenir les services contractuels d'un technicien en audiovisuel lors des futurs événements majeurs donnant lieu à des déploiements massifs.

63. Envisager la constitution d'un centre d'appels pour la logistique lors de futurs événements majeurs.

Un centre d'appels pour la logistique a été mis sur pied sur l'emplacement du Sommet du G8, ce qui a permis de régler au plus vite les problèmes qui ont pu se poser. La constitution d'un tel centre d'appels devrait être envisagée lors des événements majeurs à venir.

64. Prévoir un poste d'administratrice ou d'administrateur de la base de données, dont le titulaire devra coordonner la collecte et la consolidation des éléments d'information.

La mobilisation des ressources humaines a fait l'objet d'un suivi à l'aide d'un tableur *Excel*. De ce fait, une seule personne à la fois pouvait utiliser et mettre à jour cette information. La récupération de données consignées sur cette feuille de travail n'était pas facile. Beaucoup de temps a été consacré à la mise à jour de cette feuille de travail et à la correction d'erreurs qui s'y glissaient.

Le système de gestion des actifs (SGA) est un outil spécialement conçu aux fins d'événements majeurs tels que les sommets. Il permet de saisir l'ensemble du personnel, des véhicules et des actifs déployés et d'en faire le suivi de façon électronique, par numéro de série ou de code à barres.

La gestion des événements majeurs appelle une base de données courantes, à jour et simultanément accessibles par de multiples utilisateurs. La base de données du SGA se prête à une expansion en vue d'y trouver tous les renseignements nécessaires à une mobilisation des ressources humaines. À l'heure actuelle, elle contient les adresses de courrier électronique, le sexe et le rang des membres : elle pourrait aisément être adaptée de manière à saisir d'autres caractéristiques nécessaires pour faire un suivi du personnel.

65. Veiller à ce que le personnel responsable des installations inspecte celles-ci une fois par jour.

Le personnel responsable des installations a inspecté, jour après jour, l'aire de rassemblement, de même que les locaux utilisés pour les breffages, la formation et l'entreposage, avant et pendant la période d'exécution des opérations. Ces inspections quotidiennes ont permis de vite repérer et régler tout problème

repéré. Les résultats des inspections quotidiennes ont été directement transmis au Centre de commandement de zone de Muskoka.

66. Fournir des cartes d'achat assorties de plafonds de dépenses supérieurs aux membres clés de la Section de la logistique.

À plusieurs reprises, le personnel de la logistique n'a pas pu effectuer certains achats en raison de plafonds des dépenses trop bas sur leurs cartes d'achat. Les membres responsables des approvisionnements devraient pouvoir disposer de cartes d'achat assorties de plafonds de dépenses supérieurs.

67. Installer les membres du personnel du QM, de la gestion des actifs et des achats sous un même toit, afin de leur permettre de rester en communication en tout temps.

Le quartier-maître (QM) était situé à Huntsville; par contre, le personnel chargé de la gestion des actifs et tous les dossiers relatifs à cette gestion se trouvaient au sein de l'USI, à Barrie. Ceci a engendré des situations où de l'équipement était livré sans que le QM ne soit prévenu, avec ce qui s'ensuit de travail inutile pour traiter des factures et retrouver des bons de commandes ou autres justificatifs.

Il est recommandé que les membres du personnel de la gestion des actifs, des achats et du QM soient installés sous un même toit, afin de leur permettre de rester en communication et d'améliorer la fiabilité de l'information qui circule.

68. Inclure dans les contrats des clauses de confidentialité qui interdisent aux vendeurs de discuter ouvertement des modalités de leurs contrats.

Faute d'inclure des clauses de confidentialité dans les contrats conclus aux fins des opérations liées à de futurs événements, les vendeurs pourraient bien discuter entre eux des modalités de leurs contrats respectifs. Ceci pourrait créer des problèmes au moment de considérer les exigences d'un vendeur individuellement. Il est recommandé que lors de futurs événements, des clauses de confidentialité soient ajoutées aux contrats qui interdisent aux vendeurs de discuter ouvertement des modalités de leurs contrats.

PROGRAMME D'EXERCICES - RECOMMANDATIONS

69. Veiller à ce que chacun des organismes partenaires au sein de l'USI désigne une personne responsable du Programme d'exercices.

La Police provinciale s'est dotée d'un responsable du Programme d'exercices au sein de l'Unité de la sécurité intégrée (USI), qui a collaboré avec ses homologues désignés par les autres organismes partenaires au sein de l'USI. Cette collaboration sur un même lieu de travail a donné naissance à un degré élevé de communication, de coopération et de coordination entre les organismes concernés.

70. Veiller à ce que l'USI désigne une personne responsable du Programme d'exercices dès le début de la planification.

La création, la mise au point et l'encadrement des exercices en préparation pour les sommets ont été assurés sous contrat par un tiers, sous la direction non seulement des organismes partenaires au sein de l'USI, mais aussi de Gestion des situations d'urgence Ontario, des ministères et municipalités de la province, et de nombreux ministères fédéraux. Cette situation a parfois rendu plus difficile l'élaboration d'exercices spécifiquement adaptés aux opérations de sécurité prévues par l'USI.

Lors de futurs événements majeurs, l'USI devrait charger un de ses membres de haut rang de superviser et coordonner l'intégration du Programme d'exercices pour son compte. Cette personne pourrait régler les problèmes entre les partenaires au sein de l'USI et les organismes externes, établir une orientation stratégique et coordonner l'élaboration de la vision stratégique du Programme d'exercices et des directives afférentes, de sorte à veiller à la satisfaction des besoins de l'USI.

71. Songer à organiser des ateliers traitant de scénarios d'éventualités.

La Police provinciale a organisé deux ateliers traitant de scénarios d'éventualités durant la dernière partie de l'étape de planification. Ces ateliers ont duré une journée; le matin était consacré à la communication de nouvelles détaillées de la planification des opérations, fournies par des responsables de chacune des unités fonctionnelles, et l'après-midi a servi à élaborer des scénarios en se fondant sur des discussions libres.

Ces ateliers, qui ont nécessité très peu de planification et de financement, ont connu un bien plus franc succès auprès de leurs participants que d'autres exercices beaucoup plus complexes.

Bien que les exercices fonctionnels complexes restent indispensables pour vérifier l'efficacité et le respect des structures de commandement et contrôle, des filières hiérarchiques et des systèmes de communications ou autres, il serait bon de songer également à organiser des ateliers traitant de scénarios d'éventualités pour de futurs événements majeurs.

**ÉQUIPE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS -
RECOMMANDATIONS**

72. Prévoir dès le début de la planification des opérations liées à un événement majeur une méthode de communication en situation de crise.

L'équipe des relations publiques et des communications (ERPC) a employé une technique de communication en situation de crise durant l'étape de planification des opérations et lors des exercices organisés par l'USI. Elle n'a toutefois pas eu recours à cette technique durant l'exécution des opérations de sécurité.

Il est recommandé de prévoir dès le tout début de la planification de futurs événements majeurs une méthode de communication en situation de crise et de la faire approuver par les commandants comme outil de communication efficace pour transmettre le bon message aux auditoires visés. Cette recommandation s'applique tout particulièrement aux médias sociaux et aux situations nécessitant une communication en retour immédiate.

73. Veiller à ce que les communications internes constituent l'une des priorités des futures équipes des relations publiques et des communications.

La Police provinciale avait chargé un membre de l'ERPC de produire et de mettre à jour du texte pour affichage sur son intranet. Des renseignements ont ainsi été diffusés régulièrement à l'interne, y compris des consignes visant des regroupements de personnel et d'autres questions liées aux ressources humaines.

L'ERPC a par ailleurs publié un bulletin interne largement diffusé au sein de l'USI qui a tenu les membres de tous les organismes participants affectés à celle-ci au courant des travaux des uns et des autres durant l'étape de planification, notamment sous forme de messages des dirigeants de l'USI.

Il est recommandé que lors de futurs événements majeurs, les communications internes constituent l'une des priorités des équipes des relations publiques et des communications.

74. Veiller à ce que tous les membres du Groupe des relations communautaires (GReC) aient suivi une formation de base en relations avec les médias.

L'ERPC a organisé un cours d'une journée en relations communautaires à l'intention des membres du GReC.

Cette initiative a été jugée nécessaire en raison de la présence et de la visibilité des membres du GReC à Huntsville, et de leur accessibilité aux médias locaux.

Il est recommandé que tous les membres des GReC constitués aux fins de futurs événements majeurs aient suivi une formation de base en relations avec les médias.

75. Veiller à déployer les superviseurs de l'ERPC sur les lieux d'un événement majeur à l'avance, afin d'optimiser l'efficacité du travail des agentes et agents des relations avec les médias pendant le déroulement des opérations.

La Police provinciale a déployé son coordonnateur des relations avec les médias à Huntsville le 14 juin 2010, soit quelques jours avant la plupart des autres membres de l'ERPC. Ceci a permis à cet agent de se faire une meilleure idée du paysage médiatique local et de préparer l'arrivée des agentes ou agents des relations avec les médias affectés à Huntsville.

L'arrivée de vastes effectifs de maintien de l'ordre public avec tout leur matériel déployés par les organismes partenaires au sein de l'USI avant le début du Sommet proprement dit allait en soi créer un événement médiatique, d'où la très grande importance de ce déploiement anticipé.

Il est recommandé que les superviseurs de l'ERPC soient déployés sur les lieux d'un événement majeur à l'avance, afin d'optimiser l'efficacité du travail des agentes ou agents des relations avec les médias (AReM) durant l'événement proprement dit.

76. Définir la relation entre le GReC et l'ERPC dès le début de la planification.

L'ERPC a fait un suivi de tous les messages qu'il lui a été demandé de transmettre et elle a pu donner suite à la grande majorité des demandes de communication que lui a adressé le GReC.

Il est recommandé que la relation entre le Groupe des relations communautaires (GReC) et l'Équipe des relations publiques et des communications (ERPC) dans le cadre d'un événement majeur soit définie dès le début de la planification des opérations liées à cet événement.

77. Veiller à ce que les organismes clés participant à l'ERPC fassent approuver leur plan de communications stratégiques global par le commandement, de sorte à ce qu'il puisse servir de document de planification commun.

Au tout début de la planification, l'ERPC a élaboré et mis à jour un plan global de communications stratégiques, lequel énonçait :

- i. la vision, la mission et les objectifs;
- ii. l'affectation préliminaire du personnel et des ressources, et le concept des opérations provisoire;
- iii. une stratégie de gestion des enjeux, des procédures opérationnelles pour les relations avec les médias, un plan pour les communications en situation de crise, un plan pour la présence sur le Web et dans les médias sociaux, et différents scénarios de réponses à différentes éventualités.

Il est recommandé que les organismes clés participant à l'ERPC fassent approuver leur plan de communications stratégiques global par le commandement, de sorte à ce qu'il puisse servir de document de planification commun.

78. Prévoir la disponibilité de traductrices et de traducteurs pour les besoins de l'ERPC, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

L'ERPC n'a pas été en mesure d'utiliser des services de traduction tard le soir ou dans la nuit. Des documents à l'intention du public affichés sur le site Web de l'USI ont dû être traduits vers le français par un membre de l'ERPC qui n'est pas un traducteur agréé. Cette personne a été en mesure de produire les traductions requises, mais non sans mal au niveau des contraintes de temps et de sa charge de travail.

Il est recommandé que des traductrices ou traducteurs soient affectés à l'ERPC 24 h sur 24, 7 jours sur 7, lors d'un futur événement majeur.

79. Tenir des réunions avec les hauts commandants avant le lancement des opérations, afin de vérifier que tout le monde est bien au courant des pratiques et des procédures convenues.

Le processus d'approbation utilisé à l'étape opérationnelle était différent de ce que l'ERPC avait prévu et de ce qui avait été convenu par le personnel de commandement des organismes participants.

Il y aurait à l'avenir lieu de tenir des réunions avec l'ensemble des commandants du centre de commandement unifié (CCU) et avec les commandants de zone, avant le lancement des opérations, afin de vérifier que tout le monde est bien au courant des pratiques et des procédures convenues.

80. Finaliser et confirmer auprès des commandants, avant le lancement des opérations, les messages pré-approuvés arrêtés à l'aide de scénarios d'éventualités, de manière à accélérer la diffusion de messages efficaces et précis.

Les messages préapprouvés ont souvent dû être transmis à nouveau au commandement de l'USI au CCU ou au CCZ en vue d'une nouvelle série d'approbations, ce qui a souvent pris plus de temps que les 30 minutes prévues au départ.

Il est recommandé, aux fins d'une communication solide en situation de crise, que des messages préapprouvés basés sur des scénarios d'éventualités, soient finalisés et confirmés par le personnel de niveau de commandement avant tout futur événement majeur, de manière à accélérer la diffusion de messages efficaces et précis.

81. Désigner un membre de l'ERPC comme liaison du Groupe des affaires publiques des partenaires gouvernementaux (GAPPG) durant les étapes de planification et d'exécution des opérations.

Le GAPPG était formé de personnes représentant les services des communications d'un vaste éventail d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux actifs dans des secteurs variés. Au début de la planification, le GAPPG a eu de nombreuses interactions avec l'ERPC à bien des niveaux.

Il est recommandé qu'à l'avenir, un membre de l'ERPC soit désigné comme liaison avec le GAPPG durant les étapes de planification et d'exécution des opérations.

82. Veiller à ce que les activités de communications et de relations publiques accordent une plus grande place aux médias sociaux; les médias sociaux devraient faire partie intégrante de tout plan de communications visant des auditoires variés.

L'USI s'est très peu servi de ses comptes sur *Twitter* et *Facebook* au stade de la planification des opérations. Une approche plus agressive à cet égard se serait traduite par un plus grand nombre « d'abonnés » sur *Twitter* et « d'amis » sur *Facebook*, ce qui aurait aidé à contrer les rumeurs et à renforcer l'efficacité de la

campagne menée par l'USI sur le Web et par l'entremise des médias sociaux pendant le déroulement des opérations.

Il est recommandé que lors de futurs événements majeurs, les activités de communications et de relations publiques accordent une plus grande place aux médias sociaux, vu la popularité et l'utilisation croissantes de ces voies de communication au sein des auditoires clés des services de police.

83. Veiller à ce que le personnel affecté à l'équipe de communications durant l'étape de planification des opérations liées à un événement majeur ait un savoir-faire et une expérience pratique non seulement des relations avec les médias, mais de la planification des communications stratégiques.

Le noyau central de l'ERPC était formé de membres du personnel de tous les organismes représentés au sein de l'USI, et ces personnes ne possédaient pas toute une formation ou une expérience pratique en matière de planification des communications stratégiques.

Il est recommandé que les personnes affectées à l'équipe de communications à l'étape de la planification des opérations liées à un événement majeur possèdent une expérience pratique non seulement des relations avec les médias, mais aussi un savoir-faire et une expérience pratique en planification des communications stratégiques.

84. Mettre en place une structure de commandement et de contrôle bien claire, dotée d'une équipe de leadership chargée de la prise de décisions.

Dans le concept des opérations initial, le leadership de l'équipe des relations publiques et des communications (ERPC) était formé de membres de la GRC, de la Police provinciale et des FC. Environ un an avant les sommets, la GRC a nommé un inspecteur intérimaire au poste de « directeur » de l'ERPC, sans consulter les autres partenaires au sein de l'USI. A suivi la nomination d'une personne au poste de coordonnateur des relations de la GRC avec les médias pour les deux sommets, toujours sans consultation. Ni l'un ni l'autre de ces postes n'avait de description de fonctions bien claire, et la qualité de la communication entre le directeur et l'ERPC laissait à désirer.

Lors de tous les événements majeurs à venir, il y aurait lieu de mettre en place une structure de commandement et de contrôle bien claire, assortie d'une équipe de leadership qui partage la prise de décisions.

85. Veiller à ce que tous les partenaires communiquent leurs « règles d'engagement » à leur personnel de commandement au début de la planification, et les confirment au début de l'étape d'exécution des opérations.

Bien qu'il ait été initialement prévu de confier les relations avec les médias à des équipes pleinement intégrées, composées d'un membre de la Police provinciale, d'un membre de la GRC et d'un agent des relations avec les médias (AReM) des FC, le commandement des FC a décidé lors du lancement des opérations de ne pas associer ses membres à des relations proactives avec les médias.

Les AReM des FC affectés à Huntsville ont été relégués à fournir des réponses aux seules questions portant spécifiquement sur les activités des FC et il leur a été ordonné de passer le clair de leur temps dans zone de rassemblement, alors que les autres AReM ont proactivement entretenu un dialogue avec la collectivité.

Il est recommandé que tous les partenaires communiquent leurs « règles d'engagement » à leur commandement au début de la phase de planification et qu'ils les confirment au début de la phase des opérations.

86. Veiller à ce que la durant les opérations, l'agente ou l'agent de liaison de l'ERPC travaille à proximité du commandant des opérations.

Dans la structure de commandement et de contrôle de l'USI, l'équipe des relations publiques et des communications (ERPC) était directement liée aux commandants des opérations du CCU, conformément aux principes du SOGI. Ceci étant dit, le poste de travail du membre de l'ERPC qui faisait la liaison entre le centre des opérations de relations publiques (CORP) et le CCU se trouvait presque au fond des locaux de ce dernier.

L'agencement des locaux du CORP était similaire à celui d'un centre de commandement et de contrôle opérationnel, avec deux rangées comptant chacune quatre postes de travail équipés d'écrans d'ordinateur. De ce fait, le personnel chargé des communications n'a souvent pas eu d'autre choix que de s'installer dans une salle de réunion à l'arrière des locaux. Au moment d'évaluer des incidents pour déterminer comment l'ERPC devrait y réagir, le Chef de veille de l'EPRC a souvent omis de consulter les agentes ou agents de communication principaux.

Le poste de travail de l'agente ou de l'agent de liaison de l'ERPC devrait être très proche de ceux des commandants du CCU. Un principe généralement admis est que l'officier des services d'information doit être bien connecté pour pouvoir se familiariser avec les questions opérationnelles et ainsi être en mesure de formuler la meilleure stratégie en matière de communications.

La conception des locaux du CORP ne devrait pas être calquée sur celle d'un centre opérationnel, mais plutôt découler d'une approche consultative.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT - RECOMMANDATIONS

87. Veiller à ce que la démobilisation du personnel affecté à l'USI et à la planification se fasse graduellement après la fin d'un événement majeur. Du personnel en nombre suffisant devrait être maintenu en poste pour mener à bien les activités postérieures à l'événement.

La démobilisation graduelle du personnel affecté à l'USI s'est bien passée. Elle a permis de mettre la dernière main aux activités de suivi du G8, tout en répondant au besoin du reste de la Police provinciale de récupérer les membres détachés provisoirement et de les voir réintégrer leurs fonctions habituelles.

88. Veiller à ce que les responsables de la planification d'événements majeurs prévoient l'affectation de ressources humaines distinctes au traitement des demandes présentées après l'événement en application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Quelle que soit la nature d'un événement majeur, il est toujours difficile de prévoir à l'avance l'ampleur des demandes d'accès à l'information qu'il suscitera. Le nombre de demandes d'accès à des documents de la Police provinciale en rapport avec les sommets du G8/G20 a été modeste par comparaison au volume de demandes visant l'information qui relève d'autres organismes ayant formé l'Unité de la sécurité intégrée (USI); il y aurait toutefois lieu de prévoir à l'avance qui sera affecté au traitement des demandes d'accès à l'information à la suite d'un événement majeur de grande envergure.

89. Veiller à ce que les responsables de la planification d'événements majeurs prévoient l'affectation de ressources humaines distinctes, et un processus convenu d'avance, pour l'approbation des notes de frais des membres une fois les opérations terminées.

La mise en place, après l'événement, d'une unité chargée de coordonner les demandes de remboursement à soumettre au Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) a donné d'excellents résultats. Une marche à suivre bien claire a été établie et communiquée aux membres, ce qui a facilité le remboursement efficace et uniforme des dépenses de ces derniers.

90. Maintenir une fonction de relations communautaires distincte pendant une période raisonnable après achèvement des opérations.

Si les débriefages à la suite d'un événement sont chose courante pour divers types d'activités de maintien de l'ordre public, les comptes rendus après action en bonne et due forme sont rares. Les comptes rendus après action, pour peu qu'ils soient détaillés, demandent un travail de longue haleine, et bien souvent, ils ne sont pas nécessaires. Toutefois, vu la portée de la planification et des opérations pour les sommets du G8 et G20, la mise en place d'un processus de reddition de comptes après les événements a été jugée importante pour alimenter la mémoire de l'organisation.

La production d'un compte rendu après action devrait toujours être envisagée à la suite des événements à venir; il s'agira toutefois de veiller à ce que la portée du processus soit à la mesure de la portée de l'événement en question.

91. Envisager la production d'un compte rendu post action officiel après tout événement majeur ayant donné lieu à une planification prolongée et à un important déploiement de ressources.

Le maintien de la GReC pour une durée de 30 jours après achèvement des opérations a amplement porté fruit. La vaste majorité des plaintes et des préoccupations exprimées par les membres de la collectivité étaient plutôt insignifiantes et ont pu être réglées à la satisfaction de toutes les personnes concernées par les membres du GReC. Le maintien du GReC après la fin de l'événement a aidé la collectivité à reprendre le cours normal de la vie, tel qu'il

était avant les Sommets, et il a clairement démontré que la Police provinciale avait, comme toujours, à cœur de servir l'intérêt véritable du public.

LISTE D'ACRONYMES ET D'ABRÉVIATIONS

Acronymes	Signification
ARC	accord de répartition des coûts
AReM	agente ou agent des relations avec les médias
AV	audio-visuel
BAP	Bureau de l'avancement professionnel (Police provinciale)
BCI	Bureau du commissaire des incendies
BSR	Bureau du soutien régional
C2	commandement et contrôle
CBRNE	chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif
CCO	centre des communications opérationnelles
CCOIM	centre de commandement des opérations en cas d'incident majeur
CCOSA	centre de coordination des opérations de sécurité aérienne
CCOSA	centre de coordination des opérations de sécurité aérienne
CCOSA	Centre de coordination des opérations de sécurité aérienne
CCU	Centre de commandement unifié
CCZ	centre de commandement de zone
CCZ-GT	Centre de commandement de zone du grand Toronto
CCZ-M	Centre de commandement de zone de Muskoka
CFOI	commandement des forces opérationnelles interarmées
CI	commandement des opérations en cas d'incident
cmdtA	commandant adjoint
ConOps	concept de l'opération
CORP	centre des opérations de relations publiques
COSP	centre des opérations des services de protection
COU GQG	centre des opérations d'urgence du Grand quartier général (de la Police provinciale de l'Ontario)
EOO	équipe d'enlèvement des obstacles
EPI	équipement de protection individuelle
EPL	Équipe provinciale de liaison
ERPC	équipe des relations publiques et des communications

Acronymes	Signification
FC	Forces canadiennes
G20	Groupe des vingt (pays industrialisés)
G8	Groupe des huit (pays industrialisés)
GAPPG	Groupe des affaires publiques des partenaires gouvernementaux
GMPO	groupe mixte de planification opérationnelle
GMR	Groupe mixte de renseignements
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GReC	groupe des relations communautaires
GSUO	Gestion des situations d'urgence Ontario
HAZMAT	matière dangereuse
IHT	installations d'hébergement temporaire
MPG	ministère du Procureur général
MSCSC	ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
MSSLD	ministère de la Santé et des Soins de longue durée
MTO	ministère des Transports de l'Ontario
NSC	Négociations dans les situations de crise
O.P.P.	Ontario Provincial Police / Police provinciale de l'Ontario
OPPA	Ontario Provincial Police Association
PE	protocole d'entente
PMVM	panneaux à message variable mobiles
PRP	Police régionale de Peel
QM	quartier-maître
RH	ressources humaines
RIO	réunions sur l'interopérabilité
RQA	rapport quotidien d'activité
SGA	système de gestion des actifs
SGE	Système de gestion des événements
sgt é-m	sergent d'état-major
SIGIF	Système intégré de gestion de l'information financière
SMU	services médicaux d'urgence
SOGI	Système ontarien de gestion des incidents
SP	Sécurité publique Canada

Acronymes	Signification
SPT	Service de police de Toronto
UEE	Unité d'élimination des explosifs
UMOP	Unité du maintien de l'ordre public
USI	Unité de la sécurité intégrée
USRU	Unité de recherche et de récupération sous-marines
UTS	Unité tactique et de secours
ZAC	zone d'accès contrôlé
ZI	zone d'interdiction
ZS	zone de surveillance

CONCLUSION

Les Sommets 2010 du G8 et du G20 représentaient, dans l'histoire de la Police provinciale de l'Ontario, des événements d'une envergure à la fois sans précédent et, vraisemblablement, sans lendemain.

L'équipe de planification de l'Unité de la sécurité intégrée (USI) a travaillé sans relâche pendant 18 mois de planification pour régler les nombreuses questions qu'ont soulevé les opérations de sécurité pour ces sommets, et ce en œuvrant toujours dans le meilleur intérêt de la Police provinciale de l'Ontario et des collectivités qu'elle a pour mission de servir. Cette période d'intense activité a donné naissance à des relations de collaboration qui s'avéreront des plus utiles pour la Police provinciale dans l'exécution des opérations de sécurité liées à de futurs événements majeurs.

La mise en œuvre des 91 recommandations formulées à l'issue des Sommets de 2010 renforcera le savoir-faire de la Police provinciale de l'Ontario et la qualité de son leadership lors de la planification et de l'exécution des opérations de sécurité d'envergure à venir.

Les personnes qui ont contribué à la planification et au bon déroulement des opérations de sécurité pour les sommets 2010 du G8 et du G20 peuvent être fières de leur apport à l'incontestable succès de ces sommets et au maintien de l'image de professionnalisme de la Police provinciale de l'Ontario.